

**JOURNÉE MONDIALE  
CONTRE LA PEINE  
DE MORT**

**10 OCTOBRE 2009**

Septième édition

## **LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT**

Composée de 108 ONG, barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale contre la peine de mort est née à Rome le 13 mai 2002.

Sa fondation est la conséquence de l'engagement pris par les signataires de la Déclaration finale du premier Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en juin 2001 à Strasbourg.

La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur. La Coalition mondiale s'attache à atteindre ce but en menant des actions de lobbying auprès des organisations internationales et des États, en organisant des événements de portée internationale et en facilitant la constitution ou le développement de coalitions nationales et régionales contre la peine de mort.

Conformément à l'engagement de ses fondateurs, la Coalition a également fait du 10 octobre la Journée mondiale contre la peine de mort, dont la première édition a eu lieu en 2003.

# **JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT**

## **Eduquer à l'abolition**

### **10 OCTOBRE 2009**

**Septième édition**



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Coalition mondiale contre la peine de mort et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

#### **Coalition mondiale contre la peine de mort**

3, rue Paul Vaillant Couturier, 92320 Chatillon – France

Tél. : + 33 1 57 63 03 57

[contact@worldcoalition.org](mailto:contact@worldcoalition.org)

[www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org)

© Coalition mondiale contre la peine de mort, 2010



[www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org)

## [ TABLE DES MATIÈRES ]

### [ 4 ]

Une Journée mondiale pour « Eduquer à l'abolition »	3
Les Journées mondiales contre la peine de mort	3
Pourquoi lutter pour l'abolition ?	3
Peine de mort : les faits et chiffres 2009	4
Pays abolitionnistes et non abolitionnistes	4
Progrès réalisés vers l'abolition mondiale de la peine de mort	4
Condamnations à mort et exécutions	4
Instruments internationaux en faveur de l'abolition	5
La 7 <sup>e</sup> édition de la Journée mondiale : Pour l'arrêt des exécutions de mineurs	6
Recours à la peine de mort et les mineurs	6
La peine de mort pour les mineurs et la Charte arabe	7
Les quatre pays cibles	7
Les actions de la Coalition mondiale	15
La pétition pour l'arrêt des exécutions de mineurs en Arabie Saoudite, Iran, Soudan et Yémen	15
Un apport au rapport de l'ONU sur la peine de mort	17
Lancement de la campagne de ratification du protocole de l'ONU sur l'abolition...	17
Outils pédagogiques pour "Eduquer à l'abolition"	18
Le guide pédagogique	18
Le cours de droit	18
Les outils d'information et de mobilisation	19
Les initiatives	20
Asie-Pacifique	21
Amériques	21
Monde Arabe	22

Afrique Sub-saharienne	22
Europe	23
La couverture médiatique	24
Revue de presse région par région	24
Revue de Web : la couverture sur Internet	25
Les suites de la Journée mondiale	26
Poursuivre la mobilisation	26
La Journée mondiale 2010 : « La peine de mort aux USA »	27
Annexes	28
I- Liste des initiatives	29
II- Communiqués de presse	42
III- Revue de presse	55
IV- Les membres de la Coalition mondiale	62

[ 1 ]

# Une Journée mondiale pour « Eduquer à l'abolition »



La Taiwan Alliance to End the Death Penalty a organisé 4 jours d'ateliers sur « Eduquer à l'abolition » à Taipei.

[ 6 ]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10 OCTOBRE 2009

[ 7 ]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10 OCTOBRE 2009

# Les Journées mondiales contre la peine de mort

**En 2003, la Coalition mondiale contre la peine de mort a instauré le 10 octobre comme Journée mondiale contre la peine de mort. En 2007, elle a été officiellement nommée « Journée européenne contre la peine de mort ». Cette initiative a eu pour objectif d'encourager l'organisation d'initiatives dans le plus grand nombre de pays possible et ainsi susciter une réflexion quant à l'abolition de la peine de mort dans le monde.**

Depuis, cet événement connaît un succès grandissant, lequel contribue à tisser les liens du réseau abolitionniste mondial.

Au cours des éditions précédentes, les initiatives locales ont été lancées dans le monde entier : l'édition de 2003 a été célébrée dans 63 pays, avec 188 initiatives pour arriver à plus de 400 initiatives en 2006 et 2007.

Par ailleurs, chaque année a été marquée par le lancement d'un appel ou d'une pétition. Celle de 2005 a recueilli 42 000 signatures, contre plus de 100 000 en 2009.

Depuis 2005, un thème est choisi pour la célébration de cet événement, afin d'attirer l'attention et de motiver les initiatives dans le monde. Le premier thème choisi, fut celui de l'abolition de la peine de mort en Afrique. En 2005, seulement 12 pays avaient aboli la peine de mort, 21 la maintenaient et 20 États africains n'avaient pas exécuté de condamnés à mort depuis plus de dix ans.

L'édition de 2006 fut dédiée aux échecs de la justice : discriminations, exécutions des populations vulnérables, exécutions d'innocents et procès inéquitables. Tous ces exemples d'échecs de la justice furent illustrés par cas particuliers, cherchant à sensibiliser la population et ainsi motiver la signature des pétitions et la mobilisation. L'année suivante, la Coalition mondiale a décidé d'encourager la mobilisation internationale en faveur de la résolution appelant à établir un moratoire international sur l'application de la peine de mort lors de la 62<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Puis, en 2008 ce fut le tour de l'Asie, le continent qui compte le plus grand nombre d'exécutions au monde.

Finalement, en 2009, les membres de la Coalition mondiale ont souhaité souligner l'importance de l'éducation, dans le but de faire évoluer les mentalités : « Eduquer à l'abolition » fut le thème choisi. La particularité de cette année a été dans le lancement d'une campagne ayant comme vocation de dépasser le cadre de la Journée mondiale et de se développer grâce aux différents apports dans la construction d'un Guide pédagogique.

# Pourquoi lutter pour l'abolition ? Peine de mort : les faits et chiffres 2009

## • La peine de mort est irréversible

Aucune justice n'est à l'abri d'erreurs judiciaires et dans tous les pays, des innocents sont exécutés ;

## • La peine de mort est inutile

Elle n'a pas plus d'effet sur le taux de criminalité que toute autre peine ;

## • La peine de mort est injuste

Elle est discriminatoire et frappe souvent les personnes démunies, les malades mentaux et les personnes discriminées pour leurs orientations sexuelles ou issues de minorités raciales, ethniques ou religieuses ;

## • La peine de mort est inhumaine, cruelle et dégradante :

L'attente dans les couloirs de la mort inflige une souffrance psychologique extrême et l'exécution représente une agression tant physique que psychologique ;

## • La peine de mort est contraire aux normes internationales

Elle porte atteinte aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 qui dispose que tout individu a droit à la vie et que nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle va également à l'encontre de la tendance internationale en faveur de l'abolition consacrée par un vote de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire universel sur les exécutions (résolution 62/149 adoptée le 18 décembre 2007 et résolution 63/168 adoptée le 18 décembre 2008).

Les faits et chiffres mentionnés ci-dessous sont tirés des différents rapports d'Amnesty International parus en 2008 et 2009 sauf mention spéciale. Amnesty International, Hands off Cain, Human Rights Watch et Stop Child Executions, cités ci-après, sont membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort.

## Pays abolitionnistes et non abolitionnistes

Plus de deux tiers des pays du monde ont supprimé la peine de mort en droit ou en pratique.

- 95 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes ;

- 9 pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes sauf les crimes exceptionnels, tels que ceux commis en temps de guerre ;

- 35 pays peuvent être considérés comme abolitionnistes de facto : la peine de mort est toujours prévue par leur législation, mais ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins dix ans.

Ce sont ainsi 139 pays qui ont aboli la peine capitale de jure ou de facto.

Mais 58 pays et territoires maintiennent la peine de mort et appliquent ce châtiment et 18 pays ont procédé à des exécutions en 2009.

## Progrès réalisés vers l'abolition mondiale de la peine de mort

Depuis 1990, plus de 56 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes. Certains sont des

pays d'Afrique (parmi les exemples récents figurent le Burundi et le Togo) ; d'autres, des Amériques (Mexique, Paraguay, Argentine) ; d'autres encore, d'Asie et du Pacifique (Bhoutan, Philippines, Samoa, Kirgiztan, Ouzbékistan) ou bien d'Europe (Arménie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Monténégro, Turquie).

### **Condamnations à mort et exécutions**

Au cours de l'année 2009, au moins 714 prisonniers ont été exécutés dans 18 pays, mais ce chiffre ne tient pas compte des milliers d'exécutions qui ont eu lieu en Chine, puisque ce pays ne communique pas les chiffres relatifs à la peine de mort. Cette même année, au moins 2 001 personnes ont été condamnées à mort dans 56 pays. Ces chiffres reflètent uniquement les cas dont Amnesty International a eu connaissance et sont en deçà de la réalité. La peine de mort reste en effet un secret d'Etat dans de nombreux pays.

### **En Asie : La Chine toujours au premier rang**

Cette année, comme les années précédentes, les pays du continent asiatique ont exécuté et condamné plus de personnes que les autres pays du reste du monde.

En Chine, les statistiques nationales officielles sur l'application de la peine capitale restent un secret d'Etat. Il est par conséquent très difficile d'avoir des informations réelles et fiables sur la situation de la peine de mort dans le pays. Amnesty International indique tout de même qu'en Chine, où quelque 68 infractions peuvent mener à une condamnation à mort, les exécutions se comptent par milliers.

La Mongolie, l'Indonésie et le Pakistan n'ont

procédé à aucune exécution en 2009 bien que ces dernières années, les trois pays aient exécuté des prisonniers chaque année. En janvier 2010 la Mongolie a déclaré un moratoire officiel sur les exécutions.

### **Iran, Irak et Arabie Saoudite**

Selon les informations recensées par Amnesty International, l'Iran a exécuté au moins 388 personnes en 2009, dont 112 pendant la période entre les élections présidentielles et l'investiture du président actuel Mahmoud Ahmadinejad. Ces chiffres confirment la place l'Iran, au deuxième rang des exécutions dans le monde.

Hands off Cain a recensé 29 exécutions en 2008 en Irak. En 2009, le nombre de personnes exécutées dans ce pays est monté à 120 selon Amnesty International, soit 4 fois plus que l'année précédente. Au moins mille personnes seraient dans les couloirs de la mort irakiens.

L'Arabie Saoudite a exécuté moins de prisonniers par rapport à 2008 mais le nombre de personnes reste très élevé : au moins 69 personnes ont été exécutées.

### **États-Unis**

Aux États-Unis, en 2009, 11 États ont procédé à des exécutions, ôtant la vie à 52 personnes, le chiffre le plus élevé de ces trois dernières années. Le Texas, avec 24 exécutions, est l'Etat qui exécute le plus aux États-Unis, suivi de l'Alabama (6 exécutions).

Bien que le chiffre reste très élevé, le pays montre de plus en plus de signes d'opposition à la peine capitale. L'Etat du Nouveau Mexique a aboli la peine de mort le 1er mars 2009, devenant ainsi le 15e Etat abolitionniste des États-Unis.

## Instrument internationaux en faveur de l'abolition



L'un des progrès majeurs réalisés ces dernières années réside dans l'adoption de traités internationaux par lesquels les États s'engagent à ne pas avoir recours à la peine capitale.

Ces traités sont actuellement au nombre de quatre :

- **le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques**, visant à abolir la peine de mort, qui a été ratifié par 72 États. Trois autres pays ont signé le Protocole, signifiant ainsi leur intention de devenir partie à cet instrument à une date ultérieure ;
- **le Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme**, traitant de l'abolition de la peine de mort, qui a été ratifié par onze États du continent américain ;
- **le Protocole n° 6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales** (Convention

européenne des droits de l'Homme) concernant l'abolition de la peine de mort, qui a été ratifié par 46 États européens et signé par un autre ;

- **le Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales**, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances, qui a été ratifié par 42 États européens et signé par 3 autres.

En plus de ces traités, de nombreuses résolutions adoptées ces dix dernières années par l'Assemblée générale des Nations unies font référence à la question de la peine de mort. Parmi les plus récentes, la Résolution 62/149 pour un moratoire sur l'application de la peine de mort adoptée le 18 décembre 2007 demande notamment à tous les États qui maintiennent encore la peine de mort de limiter progressivement l'application de la peine de mort, de réduire le nombre d'infractions qui emportent cette peine et d'instituer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort.

Cette résolution avait fait l'objet d'une déclaration de dissociation initiée par Singapour. Les opposants à la Résolution 62/149 insistent sur le fait que la peine de mort était un sujet de droit interne et non de droit international des droits de l'Homme.

En décembre 2008, une nouvelle résolution a été soumise au vote de l'Assemblée générale des Nations unies pour réaffirmer la résolution de 2007. Le résultat de ce vote a été de : 106 à faveur, 46 contre, et 34 abstentions montrant ainsi le succès de cette résolution.

Les résolutions de l'Assemblée nationale ne sont pas juridiquement contraignantes mais elles ont

une portée symbolique capitale. Elles constituent l'expression légitime de la majorité des Etats membres des Nations unies et sont dotées d'une force morale. Elles traduisent aussi une tendance mondiale vers l'abolition. La prochaine aura lieu lors de la 65e session de l'Assemblée générale de l'ONU fin 2010.

## La 7<sup>e</sup> édition de la Journée mondiale : Eduquer à l'abolition

Pour la 7<sup>e</sup> édition de la Journée mondiale contre la peine de mort, la Coalition mondiale a souhaité éduquer les citoyens du monde entier, et particulièrement les jeunes, à l'abolition de la peine de mort. Cela répond à la conviction selon laquelle les progrès à venir en la matière passent principalement par l'éducation qui sera donnée aux nouvelles générations : futurs citoyens, hommes et femmes politiques, justiciables, juges et avocats.

L'avenir du monde est entre leurs mains et il appartient à chacun d'entre eux lorsqu'il sera adulte de rejoindre la famille abolitionniste.

En provoquant la tenue de débats sur la peine de mort, les membres de la Coalition mondiale souhaitent que les élèves prennent conscience de l'état du monde dans lequel ils vivent avec sa dureté, parfois sa cruauté mais aussi sa

beauté, contenue dans l'idéal des droits humains.

Lors de cette édition, la Coalition mondiale a aussi voulu mettre toutes ses forces pour que les exécutions de personnes mineures au moment des faits qui lui sont reprochés, qui relèvent d'une violation à l'interdiction inscrite dans différents traités, cessent à travers le monde. Cette revendication coïncidait avec le 20e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant.

## Recours à la peine de mort contre des mineurs délinquants

Les traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme interdisent d'appliquer la peine capitale à toute personne âgée de moins de dix-huit ans au moment des faits qui lui sont reprochés.

Cette interdiction est inscrite dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention américaine relative aux droits de l'Homme. Les 93 États qui maintiennent la peine capitale pour un certain nombre d'infractions interdisent expressément l'exécution de mineurs délinquants dans leur législation.

Jusqu'en 1990, certains pays appliquaient la peine de mort pour les mineurs délinquants : La République démocratique du Congo, l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Nigéria, le Pakistan, le Yémen, le Soudan et les Etats-Unis.

Depuis, des progrès ont été effectués et la tendance mondiale est majoritairement abolitionniste. Or, un petit nombre de pays continuent toutefois d'exécuter des mineurs au moment du crime qui leur est attribué.

Selon Human Rights Watch, entre janvier 2005 et août 2008, dans 5 pays (l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Pakistan, le Yémen et le Soudan) 32 mineurs délinquants ont été exécutés. Selon Amnesty International, au moins sept mineurs délinquants ont été exécutés en 2009 : deux en Arabie Saoudite et cinq en Iran.

## La peine de mort pour les mineurs et la Charte arabe

Le Conseil de la Ligue des Etats arabes a adopté, le 14 septembre 1994, la Charte arabe des droits de l'Homme (adoptée en 2004). C'est une charte régionale des droits de l'Homme qui est rentrée en vigueur en mars 2008. C'est l'instrument le plus récent et le seul à revêtir un caractère contraignant vis-à-vis de la peine de mort dans cette région.

Néanmoins, dans l'article 7, elle laisse aux législations internes des Etats la possibilité d'appliquer la peine capitale aux personnes âgées de moins de 18 ans au moment du crime qui leur est attribué :

« La peine de mort ne peut être prononcée contre des personnes âgées de moins de 18 ans sauf disposition contraire de la législation en vigueur au moment de l'infraction. »

Dans le cas des pays rétentionnistes qui utilisent la loi de la Sharia comme la base de leur système juridique, la majorité est atteinte à l'âge de la puberté. Celle-ci peut être définie par des critères physiques tels que les poils ou la barbe. Par conséquent, des personnes mineures au moment du crime qui leur est attribué peuvent être exécutées.

Les pays dont la législation s'inspire plus ou moins fortement de la Sharia sont les suivants : l'Arabie saoudite, le Koweït, le Bahreïn, les Émirats Arabes Unis, le Qatar, l'Oman, le Yémen, l'Iran, le Pakistan, l'Afghanistan, la Libye. De plus, la Sharia a été introduite dans la législation de certains pays au cours du XXe siècle : le Soudan, l'Égypte, quelques États du nord du Nigéria et la Somalie. Parmi les pays cités, quatre exécutent encore des mineurs, au moment du crime dont ils sont accusés, dans le monde.

# Les quatre pays ciblés

Pour la Journée mondiale de 2009, la Coalition mondiale a appelé à un arrêt des exécutions de mineurs dans le monde, à travers une pétition adressée aux gouvernements de quatre pays :

- l'Arabie Saoudite,
- l'Iran,
- le Soudan
- le Yémen.

**Ce sont ces quatre pays qui continuent d'exécuter et de condamner des personnes mineures au moment du crime qui leur est attribué, tout en ayant signé la Convention internationale des droits de l'enfant.**

## ARABIE SAOUDITE

**L'Arabie saoudite est l'un des pays qui exécute le plus dans le monde, aussi bien en termes absolus qu'en pourcentage de sa population. Les organisations de défense des droits de l'homme dénoncent l'absence de garanties judiciaires encadrant le déroulement des procès. L'assistance d'un avocat avant le procès et la représentation légale en salle est régulièrement déniée aux prévenus.**

### **[Chefs d'accusation passibles de la peine capitale]**

L'Arabie saoudite pratique une interprétation rigide de la loi islamique, et prescrit la peine de mort pour l'homicide, le viol, le vol à main armée, le trafic de drogue, la sorcellerie, l'adultère, la sodomie, l'homosexualité, le sabotage, et l'apostasie (renoncement à l'Islam). Beaucoup d'exécutions sont infligées pour des homicides et des viols, mais un bon nombre de délits non violents restent punis par la décapitation : c'est le cas notamment de l'apostasie, de la sorcellerie, et des délits touchant à l'usage de la drogue.

### **[Statut de la peine de mort au regard du droit international]**

Comme en 2007, l'Arabie saoudite a voté contre la Résolution des Nations unies, du 18 décembre 2008, appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort.

L'Arabie saoudite est signataire des notes verbales adressées au Secrétaire général des Nations unies en janvier 2008. Cette note réaffirme le refus de ces Etats d'instituer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort.

L'Arabie saoudite a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1996.

### **[Méthodes d'exécution]**

Les exécutions se produisent habituellement par décapitation, quelque fois en public.

Les personnes mariées, condamnées pour adultère, doivent, selon la loi islamique, être lapidées. La loi prévoit que les pierres ne doivent pas être trop grosses pour que la souffrance soit plus grande et que la mort intervienne plus lentement. Les corps des personnes lapidées, qui sont exclusivement des femmes, sont parfois crucifiés par la suite.

### **[Chiffres]**

Entre 1980 et 2008 : environ 2 000 exécutions, avec un « record » de 191 exécutions en 1995.

En 2009 : plus de 69 exécutions.

2 mineurs au moment du crime ont été exécutés en 2007 et à nouveau 2 au premier semestre 2009.

### **[Exécutions de mineurs]**

L'Arabie saoudite n'a pas de loi différenciant les peines pour mineurs et pour adultes dans les affaires criminelles.

En théorie, les enfants peuvent donc être traités de la même façon que les adultes pour

les crimes encourant la peine de mort. Les juges ont ainsi une très grande liberté de décision. De même, aucune loi ne requière qu'ils évaluent la situation au moment où l'infraction a été commise et non au moment du jugement ou bien de son exécution.

En pratique, les juges déterminent le plus souvent l'âge de la responsabilité pénale au regard de caractéristiques physiques.

### **[Spécificités du pays]**

Le gouvernement saoudien ne publie pas d'interprétation officielle de la Sharia, du Code pénal ou de texte interprétatif précis ayant force de loi et précisant les définitions des actes constituant des offenses criminelles. Les juges ont donc une large marge de manœuvre pour déterminer quels actes sont des crimes et pour déterminer le verdict et les peines applicables. Les cours imposent souvent la peine de mort pour le meurtre et l'homicide, mais elles peuvent également l'imposer de façon totalement discriminatoire pour tout autre crime.

La justice saoudienne est particulièrement intransigeante avec les travailleurs étrangers et notamment, avec ceux provenant des pays pauvres du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Asie. Près des deux tiers des personnes exécutées sont des étrangers alors qu'ils ne représentent qu'un quart de la population saoudienne.

**Depuis la création de la République islamique d'Iran, en 1979, des milliers de prisonniers ont été exécutés, dans bien des cas à l'issue de procès sommaires et inéquitables, notamment lors d'événements politiques tels que les manifestations qui ont suivi les élections présidentielles de 2009. Amnesty International a recensé plusieurs exécutions de mineurs délinquants depuis 1990.**

#### **[Chefs d'accusation passibles de la peine capitale]**

Le système juridique iranien se base sur les principes islamiques. L'Iran prévoit la peine de mort pour l'homicide, le vol à main armée, le viol, le blasphème, l'apostasie, la conspiration contre le gouvernement, l'adultère, la prostitution, l'homosexualité, les délits liés à la drogue (possession de plus de 30 grammes d'héroïne ou de 5 kg d'opium).

Selon les mêmes autorités, qui cependant ne fournissent pas de statistiques officielles, beaucoup d'exécutions en Iran sont liées à des délits de drogue, mais les observateurs des droits humains estiment que nombre de personnes exécutées pour des délits communs, et notamment pour des délits de drogue, sont en réalité des opposants politiques.

#### **[Statut de la peine de mort au regard du droit international]**

Comme en 2007, l'Iran a voté contre la Résolution des Nations unies du 18 décembre 2008, appelant à un

moratoire sur l'application de la peine de mort.

L'Iran est signataire des notes verbales adressées au Secrétaire général des Nations unies en janvier 2008. Cette note réaffirme le refus de ces Etats d'instituer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort.

L'Iran a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1994.

#### **[Méthodes d'exécution]**

Les exécutions se produisent habituellement par pendaison, mais aussi parfois par lapidation. Dans ce cas, le condamné est enveloppé des pieds à la tête dans un vêtement blanc et enterré (la femme jusqu'aux aisselles, l'homme jusqu'à la taille) ; un chargement de pierres est livré sur le lieu de l'exécution et les fonctionnaires en charge - voir parfois même dans certains cas de simples citoyens autorisés par les autorités - accomplissent l'exécution.

La lapidation frappe surtout les femmes et est critiquée au sein même du pays. Selon le Conseil national de la résistance iranienne, 25 personnes, dont 17 femmes, ont été condamnées à la lapidation lorsque Mohamad Khatami a accédé à la présidence en 1997.

#### **[Chiffres]**

Entre 2000 et 2008 : environ 2 000 exécutions

En 2009 : 388 exécutions

Entre 1999 et 2009 : 42 mineurs ont été exécutés.

#### **[Exécutions de mineurs]**

L'Iran a pourtant ratifié la Convention sur les droits de l'enfant, en 1994, convention qui stipule à son article 37 a), que « [ni] la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans ». Le pays laisse donc les personnes qui étaient mineures au moment des faits en prison, jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge de 18 ans.

Selon la loi islamique, les parents de la victime d'un délit peuvent demander une compensation en argent (« le prix du sang »), gracier l'auteur des faits ou permettre que l'exécution de la peine ait lieu. La loi iranienne établit que le « prix du sang » d'une femme est la moitié de celui d'un homme. Selon la loi iranienne, il faut que les parents ou les enfants d'une victime demandent la peine de mort à l'encontre de l'agresseur pour que celui-ci soit exécuté.

En 2007, huit mineurs ont été exécutés en Iran. En juillet 2008, Amnesty International et neuf autres organisations ont publié une déclaration publique demandant la fin des exécutions des mineurs, et des lapidations. Malgré ces pressions internationales, les autorités iraniennes ont de nouveau exécuté 8 mineurs en 2008 et 5 en 2009, en violation directe des normes internationales, et particulièrement l'article 6(5) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

**Une guerre civile a ravagé le pays pendant vingt ans, depuis les années quatre-vingt, faisant 2 millions de victimes. En 2003, une nouvelle guerre a éclaté dans la région du Darfour limitrophe du Tchad, qui a déjà fait 10 000 victimes et un million de réfugiés. L'organisation Human Rights Watch a accusé le gouvernement soudanais d'avoir envoyé ses troupes pour appuyer les milices arabes dans le Darfour contre la population d'ethnie Fur.**

Sur la base de la loi sur l'état d'urgence de 1998, le gouvernement a institué dans la partie occidentale du pays des tribunaux spéciaux composés de deux juges militaires et un civil pour poursuivre en justice les cas de banditisme. Les prévenus, qui ne bénéficient pas d'une défense légale adéquate, ont une semaine de délai pour faire appel au tribunal du district. Pourtant, des cas de personnes exécutées le lendemain de la condamnation ont été rapportés.

#### **[Chefs d'accusation passibles de la peine capitale]**

La Constitution soudanaise par intérim, adoptée en juillet 2005, prévoit la peine de mort pour les qisas, atteintes à la morale, les hadd et les crimes « extrêmement graves » qui permettent son application aux

mineurs de moins de 18 ans. Le texte stipule qu'un mineur au moment des faits ne doit pas être condamné à mort, sauf pour les cas de hadd, ces crimes punis de peines fixes selon le Coran. En 2005, au moins deux mineurs ont été exécutés dans la prison Khartoum.

#### **[Statut de la peine de mort au regard du droit international]**

Comme en 2007, le Soudan a voté contre la Résolution des Nations unies, du 18 décembre 2008, appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort.

Le Soudan est signataire des notes verbales adressées au Secrétaire général des Nations unies en janvier 2008. Cette note réaffirme le refus de ces Etats d'instituer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort.

Le Soudan a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990.

#### **[Méthodes d'exécution]**

Les exécutions se font le plus souvent par pendaison, en public.

#### **[Chiffres]**

En 2007 : 7 exécutions et au moins 3 mineurs ont été condamnés à mort

En 2008 : au moins 1 exécution et 60 condamnations à mort dont 2 mineurs

En 2009 : 4 mineurs étaient en cours de jugement

#### **[Les mineurs face à la peine de mort]**

Le Soudan a ratifié la Convention sur les droits de l'Enfant en 1990. Cette Convention stipule à son article 37, (point a), que « [ni] la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans ».

La loi sur les enfants de 2004 prévoit que les cours ne doivent jamais appliquer la peine de mort et fixe un maximum de 10 ans d'emprisonnement dans un centre de détention pour les jeunes de 15 à 18 ans.

Pourtant, la loi précise qu'« un enfant est une personne âgée de moins de 18 ans, sauf si une loi particulièrement précise que l'enfant a atteint l'âge de la majorité ». Ceci laisse la possibilité qu'une personne de moins de 18 ans soit condamnée à mort. L'article 9 du Code pénal de 1991 lie la responsabilité pénale à la puberté et l'article 3 définit un adulte comme « une personne qui a atteint l'âge 15 ans et de la puberté (...) ou qui a atteint l'âge de 18 ans, même si c'est sans avoir atteint la puberté ».

La Constitution par intérim de 2005 permet l'application de la peine de mort pour les enfants de moins de 18 ans dans les cas dits de qisas et hadd.

**Le 22 mai 1990, la République arabe du Yémen (Yémen du Nord) et la République démocratique populaire du Yémen (Yémen du Sud) ont fusionné pour former un seul État, la République du Yémen.**

**Malgré un ancrage officiel en Occident et une coopération pour le contrôle de ses côtes, le pays reste un foyer d'instabilité.**

#### **[Chefs d'accusation passibles de la peine capitale]**

Au Yémen, la peine de mort est mentionnée dans quarante-trois articles qui concernent trois cent quinze crimes différents liés aussi bien au meurtre, aux actes de terrorismes, qu'au viol, aux délits sexuels, actes « contraires » à l'Islam et à l'indépendance du pays.

Le 3 août 1998, un décret présidentiel a étendu la peine de mort aux membres des bandes qui se sont livrées au vol et au brigandage, ainsi qu'au pillage de propriétés publiques ou privées. La peine de mort peut également être appliquée aux ravisseurs.

#### **[Statut de la peine de mort au regard du droit international]**

Le Yémen a voté contre les Résolution des Nations unies, de

2007 et du 18 décembre 2008, appelant à un moratoire mondial sur l'application de la peine de mort. Le Soudan est signataire des notes verbales adressées au Secrétaire général des Nations unies en janvier 2008. Cette note réaffirme le refus de ces Etats d'instituer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort.

Le Yémen a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991.

#### **[Méthodes d'exécution]**

Les exécutions se font habituellement par pendaison, en public.

L'adultère des personnes mariées est puni par la lapidation. Tout ordre d'exécution doit être ratifié par le président, et l'exécution se déroule en public.

#### **[Chiffres]**

Entre 2001 et 2005 : 362 exécutions

En 2006 : au moins 30 personnes ont été exécutées et plusieurs centaines de prisonniers restent sous le coup d'une peine capitale.

En janvier 2007 : neuf mineurs condamnés à mort étaient enfermés dans les prisons yéménites.

En 2009 : au moins 30 exécutions ont été recensées et une centaine de condamnés sont encore dans les couloirs de la mort.

#### **[Exécution de mineurs]**

Au Yémen, 109 enfants sont accusés d'avoir commis des meurtres, et les mineurs de 16 à 18 ans sont enfermés avec les détenus adultes. En 2007 un mineur a été exécuté.

Le pays a pourtant ratifié la Convention sur les droits de l'enfant, en 1991. Cette Convention stipule à son article 37, (point a), que « [n]i la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans ».

Le nouveau Code pénal a élevé à 18 ans l'âge minimum auquel une personne peut être condamnée à mort, alors que le Yémen fut l'un des rares pays à exécuter des mineurs dans les années quatre-vingt-dix (y compris un garçon de 13 ans en 1993).

#### **[Spécificités du pays]**

Le chemin est encore long avant qu'une réforme politique ne soit votée dans le sens d'une réduction du nombre de crimes passibles de la peine de mort. Des prisonniers politiques sont toujours dans les couloirs de la mort, selon la Coalition yéménite.

Au Yémen, le débat est encore timide et le pouvoir politique ne montre pas d'ouverture sur la question. La mobilisation abolitionniste, qui n'est pas sans risque pour la sécurité des acteurs, ne fait qu'émerger.

[ 2 ]

## Les actions de la Coalition mondiale



Sit-in à Rabat devant le parlement

[ 22 ]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT  
10 OCTOBRE 2009

[ 23 ]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT  
10 OCTOBRE 2009

Cette année, comme les années précédentes, la Coalition mondiale s'est mobilisée. Des centaines d'actions ont été menées par les membres, caractérisées par l'utilisation d'outils pédagogiques tels que le « Guide pédagogique » et le « Cours de droit », lancés à l'occasion de la Journée mondiale 2009. Comme lors des journées mondiales précédentes, la Coalition a lancé une pétition mondiale. Finalement, elle a aussi participé à l'élaboration du huitième rapport quinquennal sur la peine capitale et sur la mise en œuvre des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort.

## Une pétition pour l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde

Pour la Journée mondiale 2009, la Coalition mondiale contre la peine de mort a lancé une pétition appelant à un arrêt des exécutions des mineurs dans le monde, adressée aux gouvernements saoudien, iranien, soudanais et yéménite. Cette pétition a rassemblé plus de cent mille signatures à travers le monde.

### APPEL À L'ARRÊT DES EXECUTIONS DE MINEURS DANS LE MONDE

« En 2007, onze mineurs (personnes mineures au moment du crime pour lequel elles ont été condamnées) ont été exécutés : huit en Iran, deux en Arabie saoudite et un au Yémen. En 2008, au moins huit mineurs ont été exécutés en Iran selon Amnesty International et au moins 140 autres étaient dans les couloirs de la mort, selon l'organisation Stop Child Executions. Au premier semestre 2009, au moins cinq mineurs ont déjà été exécutés : trois en Iran et deux en Arabie saoudite. Au Soudan, quatre adolescents de 17 ans seraient actuellement jugés pour avoir participé aux attentats de Khartoum, tandis qu'un mineur âgé de 17 ans et un autre, qui serait âgé de 16 ans, auraient été condamnés à mort en juillet et août 2008 » selon le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan.



La délégation de la Coalition mondiale avant de remettre les pétitions aux ambassades des quatre pays cibles.

Selon la Convention internationale relative aux droits de l'enfant « ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans » (art.37).

« A l'occasion du 20e anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et de la Journée mondiale contre la peine de mort, nous, les signataires, appelons les autorités d'Arabie saoudite, d'Iran, du Soudan et du Yémen à respecter leurs engagements internationaux et à ne plus exécuter de mineurs ! »

Traduite en dix langues (anglais, français, italien, allemand, espagnol, japonais, chinois traditionnel et simplifié, arabe et farsi) et ouverte à signature sur le site internet de la Coalition mondiale, la pétition a non seulement été relayée par de nombreux acteurs et membres de la Coalition, mais aussi par un nombre important de particuliers et de bloggeurs. Grâce à cette importante diffusion, la Coalition mondiale a recueilli 106 550 signatures en quelques mois.

Pays	Total Pétitions
Allemagne	6 896
Australie	10 826
Autriche	2 448
Belgique	2 437
Burkina Fasso	483
Canada	1 653
Espagne	25 681
France	31 481
Hong Kong	99
IRAK	1
Italie	7 711
Japon	272
Luxembourg	400
Madagascar	314
Monaco	1
Mongolie	72
Norvège	1
Pakistan	234
Paraguay	122
Pays-Bas	213
Philippines	170
Portugal	70
RD Congo	2 430
Royaume Uni	941
Suède	440
Suisse	7 244
Taiwan	611
Thaïlande	452
Togo	105
USA	27
Site internet de la Coalition mondiale	1 368
International	1 374
<b>Total</b>	<b>106 550</b>

## L'apport de la Coalition mondiale au 8<sup>e</sup> Rapport quinquennal du Secrétaire général de l'ONU sur la peine capitale

La Coalition mondiale a été sollicitée par la commission de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur la prévention du crime et la justice pénale pour la rédaction du 8<sup>e</sup> Rapport Quinquennal du Secrétaire général de l'ONU sur la peine capitale, qui sera présenté lors de la 19<sup>e</sup> session de la dite commission à Vienne, Autriche du 17-21 mai 2010.

La Coalition a notamment envoyé des informations concernant les quatre pays cibles de la pétition. La résolution ECOSOC (Conseil économique et social de l'ONU) du 25 mai 1984 interdit, les exécutions de mineurs dans le monde dans les garanties de droits de condamnés à mort : « Les personnes âgées de moins de 18 ans au moment où elles commettent un crime ne sont pas condamnées à mort ».



## Lancement de la campagne de ratification du protocole de l'ONU sur l'abolition

**Quelques jours après la Journée mondiale, le 21 Octobre 2009, la Coalition mondiale contre la peine de mort a lancé officiellement la campagne de ratification du Protocole de l'ONU sur l'abolition. Ce traité établit qu' « Aucune personne relevant de la juridiction d'un Etat partie au présent Protocole ne sera exécutée » (Article 1.1) et il interdit toute possibilité de rétablir la peine de mort dans un pays qui y a adhéré. Le Kirghizstan, un des pays ciblés pour cette campagne, a voté une loi pour la ratification du protocole le 11 février 2010. Chaque ratification de ce traité renforce le mouvement mondial en faveur de l'abolition.**

# Outils pédagogiques pour « éduquer à l'abolition »



Cette édition de la Journée mondiale fut caractérisée par une campagne visant à impulser un projet durable, celui d'éduquer les jeunes pour construire un monde sans peine de mort. Dans ce but, un guide pédagogique et un cours de droit ont été élaborés.

## **Le guide pédagogique**

Le Guide pédagogique est un manuel destiné aux professeurs d'élèves de 14 à 18 ans ayant pour objectif de proposer des activités portant sur des arguments abolitionnistes. Il a été lancé dans le but de proposer des activités en prévision des célébrations du 10 octobre. Les thèmes retrouvés dans ce guide sont les suivants :

- La peine de mort et le droit international
- L'innocence et les erreurs judiciaires
- La peine de mort et les droits de l'Homme
- Les conditions de détention
- Le coût de la peine de mort.

Grâce aux différentes activités proposées avec chaque thématique, ce guide cherche à sensibiliser les élèves sur la question de la peine de mort et ce avec l'objectif qu'ils acquièrent des connaissances fondamentales et qu'ils comprennent en quoi la peine de mort est une atteinte aux droits fondamentaux.

Sur le site de la Coalition mondiale, le Guide pédagogique, traduit en anglais, français, espagnol, italien, russe et chinois (traditionnel et simplifié) a été téléchargé 1 428 fois. Cela montre le succès de cet outil, utilisé non seulement par des associations, des institutions et des organisations non gouvernementales, mais aussi par des particuliers.

Ce Guide pédagogique est amené à être développé et amélioré régulièrement afin d'en faire un outil essentiel pour l'évolution des

mentalités, notamment dans les pays rétentionnistes. Il pourra par la suite, être divisé en sections par régions du monde.

Traduit en français, anglais, italien, espagnol, chinois simplifié, chinois traditionnel et russe, cet outil pédagogique était téléchargeable sur le site de la Coalition. Il a connu un grand succès avec 1 428 téléchargements, dans les différentes langues.

## **Le cours de droit**

Un cours de droit sur la peine de mort a été mis à disposition en anglais et en chinois sur le site de la Coalition mondiale. Il a été conçu principalement pour l'utilisation dans des facultés de droit américaines, avec l'accent sur la loi américaine, mais il est tout aussi instructif dans d'autres contextes.

Ce cours a comme objectifs principaux :

- Fournir des informations sur l'application de la peine de mort aux Etats-Unis et dans le monde
  - Aider au développement d'une position critique vis-à-vis de la peine de mort
  - Favoriser la réflexion, l'écriture et tout autre forme de communication sur le sujet
  - Faciliter l'accès à des publications critiques
  - Stimuler la curiosité intellectuelle sur le système judiciaire et son importance au sein des droits de l'Homme
  - Produire une meilleure compréhension de la peine capitale
- La Coalition mondiale veut, par la création de ce cours, encourager la création de cours semblables pour d'autres pays et d'autres lois relatives à la peine de mort.

Ce cours pouvait être téléchargé sur le site de la Coalition en chinois traditionnel et simplifié et en anglais.

Comme lors des éditions précédentes, la Coalition mondiale a mis à la disposition de ses membres, des médias et de toute personne souhaitant participer à la Journée mondiale 2009 des outils d'information et de mobilisation. Afin d'informer, sensibiliser et de susciter la mobilisation locale dans le plus grand nombre de pays possible, et notamment dans les États qui appliquent encore la peine de mort.

Le page de la Journée mondiale sur le site de la Coalition a été consultée plus de 30 000 fois. Ce chiffre constitue un véritable record par rapport aux années précédentes, démontrant ainsi l'importance du thème choisi par la Coalition mondiale pour la campagne de cette édition. Les enfants et leur éducation en tant que futurs abolitionnistes tout comme les exécutions de mineurs ont fortement touché le grand public.

## **La pétition**

La pétition était ouverte à signature sur le site Internet de la Coalition mondiale. Les membres et sympathisants ont été conviés à mettre des liens vers la pétition en ligne depuis leur site web ou blog. Elle était aussi imprimable depuis le site de la Coalition mondiale pour faciliter les campagnes de signatures menées par les membres lors de la Journée mondiale.

## **L'affiche**

Disponible en français et en anglais et imprimée en 2000 exemplaires, elle était destinée aux organisateurs d'initiatives qui pouvaient la commander gratuitement auprès du secrétariat exécutif de la Coalition mondiale. Elle était aussi disponible en version imprimable depuis le site et sur demande pour les médias et les individus intéressés.

### **Le Kit de mobilisation**

Réalisé pour guider les organisateurs, il proposait des exemples d'actions, donnait des informations sur la Journée mondiale et le thème choisi cette année. Il fournissait aussi les contacts des membres par pays.

### **Faits et chiffres sur la peine de mort**

Ce document d'information sur l'application de la peine de mort dans le monde pour l'année 2008 était téléchargeable et consultable en ligne.

### **Fiches pays sur les 4 pays-cibles**

Ces fiches retraçaient brièvement l'historique de la peine de mort dans chaque pays et faisaient un état des lieux en 2008 (ratification des traités internationaux, dernières exécutions et spécificités du pays).

### **Bannière Internet**

Il s'agissait d'une animation flash réalisée en français et en anglais, servant à illustrer les sites web des membres et partenaires de la Coalition mondiale. Cette image animée, que tout le monde pouvait télécharger depuis le site Internet de la Coalition mondiale pour l'afficher sur son site web, était accompagnée d'un lien vers la page internet de la Journée mondiale.

[ 3 ]

## Les initiatives



Duel de plaidoiries contre la peine de mort à Paris

[ 30 ]

[ 31 ]

En tout, ce sont 142 initiatives qui ont été recensées dans 33 pays des 5 continents. Cela constitue une diminution dans les initiatives dont le secrétariat de la Coalition a eu connaissance, par rapport à l'année précédente.

La baisse de cette année peut être expliquée d'une part, par le fait qu'il a été plus facile de mobiliser 'contre l'exécution de mineurs dans le monde', plutôt qu'en faveur de l'éducation à l'abolition comme l'indique le nombre de signatures recueillies pour la pétition de cette année. D'autre part, par la volonté de la Coalition mondiale de lancer une campagne qui perdure dans le temps. Le projet « éduquer à l'abolition » a comme vocation d'évoluer et dépasser le cadre de la Journée mondiale. La confirmation du guide pédagogique comme un outil pédagogique consultable et à la portée de tout le monde ne peut être analysée que dans la durée.

Inversement, les initiatives de cette année relèvent d'une variété et d'une volonté particulièrement ambitieuses de la part de certains membres.

Les exemples développés ci-dessous ne sont qu'une sélection parmi la liste des événements organisés pour la Journée mondiale dont la Coalition mondiale contre la peine de mort a eu connaissance.

*L'ensemble de cette liste est consultable en Annexe III.*

## Le monde se mobilise

La mobilisation toujours forte en Europe, même si les européens ne sont pas directement concernés. La Journée mondiale a été largement suivie par les institutions régionales, les associations de professionnels et les organisations non gouvernementales.

En Afrique, rétentionnistes et abolitionnistes se sont aussi mobilisés. Au Togo comme au Burundi, nouveaux abolitionnistes sur le continent, la campagne de cette année a été soutenue par des associations en travaillant dans les écoles pour « Eduquer à l'abolition ». Des actions ont été menées dans les écoles par des associations comme par des particuliers sur tout le continent africain, démontrant ainsi l'importance du message de la Journée mondiale 2009.

Les revendications internes ont pris le pas sur le thème de la campagne de la Coalition mondiale en Asie, où le nombre d'exécutions par an reste le plus élevé. Les différentes actions sont plus axées sur des prisonniers dans les couloirs de la mort, comme c'est le cas en Inde ou à Singapour. Inversement, Taiwan a connu une forte mobilisation en faisant des ateliers sur le projet « Eduquer à l'abolition ».

## Asie-Pacifique (15 actions dans 9 pays)

### **Asia Pacific Youth Network (APYN) : Quizz sur la peine de mort**

Ce réseau de jeunes est composé de plus de 5 000 membres venant de 24 pays en Asie. Il a comme but de connecter tous les jeunes qui souhaitent lutter pour la défense des droits de l'Homme. A l'occasion de la Journée mondiale, les jeunes du réseau APYN ont diffusé sur Facebook la pétition contre l'exécution des mineurs dans le monde et le Quizz sur la peine de mort qu'ils ont élaboré.

### **Inde : Séminaire sur la peine de mort**

Lawyers for Human Rights International a organisé un séminaire sur la peine de mort, réunissant plus de 200 personnes et bénéficiant d'une couverture médiatique. A l'occasion de la Journée mondiale, cette organisation a aussi fait signer des pétitions pour la libération de condamnés à mort en Inde.

### **Taiwan : Ateliers sur « Eduquer à l'abolition »**

Pendant quatre jours et à l'initiative de la Taiwan Alliance to End the Death Penalty (TAEDP), des ateliers sur le thème de la Journée mondiale "Eduquer à l'abolition" ont eu lieu. Le manuel élaboré par la Coalition mondiale contre la peine de mort a été amplement utilisé lors de ces ateliers. L'évènement a été médiatisé, notamment après la conférence de presse qui a eu lieu le 10 octobre 2009.

## Amériques (24 actions dans 5 pays)

### **Etats-Unis : Lancement d'un kit d'outils pédagogiques**

Advocates for Human Rights a fait le lancement de son KIT D'OUTILS PEDAGOGIQUES sur la peine de mort aux Etats-Unis et le reste du monde. Ce kit fournit des informations, des histoires et du matériel pédagogique sur la réalité de la peine de mort. Il peut être téléchargé gratuitement sur leur site : <http://www.mnadvocates.org/>

### **"TEACH-IN" à l'Université St-Thomas à Houston**

Toujours dans le thème de la Journée mondiale 2009, l'organisation Texas Coalition to Abolish the Death Penalty a organisé un « Teach-in » à l'Université de St-Thomas à Houston. Cet évènement a été accompagné d'une

présentation de l'avocat de la défense Paul Nugent sur les problèmes de la justice criminelle du Texas, qui peuvent aboutir à la condamnation d'un innocent à la peine de mort.

### **Porto Rico : Conférence sur la peine de mort**

A l'initiative du Barreau de Porto Rico, cette activité a rassemblé cinq courtes présentations sur différents sujets liés à la peine de mort. Après chaque présentation, un troubadour (chanteur portoricain traditionnel) a improvisé une chanson résumant les propos tenus.

# Monde Arabe (10 actions dans 3 pays)

## **Maroc :** **Sit-in devant le parlement à Casablanca**

Pour célébrer la Journée mondiale, la Coalition marocaine contre la peine de mort a organisé une conférence de presse le 7 octobre 2009 pour annoncer le mémorandum revendicatif adressé au premier ministre, au ministre de la justice, au président de la chambre des représentants et au président de la chambre des conseillers. Une délégation de l'organisation a par la suite rencontré le chef de cabinet du premier ministre pour plaider pour l'abolition. Toutes ces actions ont été symbolisées par un sit-in devant le parlement à Casablanca.

## **Atelier** **« Eduquer à l'abolition »**

Toujours au Maroc, l'enseignant de philosophie Zair Tarik a organisé des ateliers sur le thème « Eduquer à l'abolition », à l'aide du Guide pédagogique élaboré par la Coalition mondiale contre la peine de mort. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, des différentes initiatives de particuliers ayant utilisé le manuel.

# Europe (64 actions dans 9 pays)

## **Belgique :** **Dépôt de couronnes mortuaires**

A l'occasion de la Journée Mondiale 2009, Le Parti Centre Démocrate Humaniste a organisé un acte très chargé symboliquement : Un dépôt de couronnes mortuaires. Plusieurs parlementaires parmi lesquels le député Georges Dallemagne, ont remis samedi 10 octobre une couronne mortuaire aux ambassades américaine et chinoise en guise de protestation contre la peine de mort toujours d'application dans ces deux Etats.

Un bouquet de fleurs a par contre été remis à l'ambassade du Burundi pour féliciter ce pays d'avoir formellement aboli la peine de mort le 22 avril 2009.

## **France :** **Duel de plaidoiries autour de l'argumentaire abolitionniste**

Ensemble contre la peine de mort en partenariat avec la LDH, Amnesty International France, l'ACAT, la FIDH et le Collectif Mumia Abu Jamal ont organisé, place de la Sorbonne à Paris, une manifestation contre la peine de mort. Elle a été marquée par un « Duel de plaidoiries autour de l'argumentaire abolitionniste » tenu par deux avocats, et par la lecture de témoignages de mineurs condamnés à mort.

## **Luxembourg :** **Forte mobilisation**

L'ACAT et Amnesty International ont organisé de nombreuses actions au Luxembourg. Dans le domaine culturel, la projection du film « In Prison my Whole Life » suivie d'un débat animé par des militants abolitionnistes. Et, dans le cadre d'une visite nocturne du Musée d'histoire de la ville de Luxembourg, une animation culturelle présentant une exposition en lien avec le thème de la peine de mort. La danseuse et chorégraphe Dania Antinori et le percussionniste Simon Stierle ont accompagné la projection de vidéos en relation avec le thème de la peine de mort.

La référence au dossier pédagogique « Eduquer à l'abolition » a été publiée dans le Courrier de l'éducation Nationale distribué à tous les enseignants. Un résumé bilingue du dossier a été diffusé dans certains lycées.

Au niveau des médias, une conférence de presse a été tenue et une interview pour la radio a été donnée, sur la peine de mort et le thème de la mobilisation de cette année.

# Afrique Sub-saharienne (26 actions dans 7 pays)

## **Burkina Faso :** **Projection, débats et conférence sur la peine de mort avec des enseignants et des élèves.**

La section Burkina Faso d'Amnesty International a organisé plusieurs événements dans différentes villes du pays, à l'occasion de la journée mondiale. A la cité universitaire du



SIAO, une projection suivie d'un débat avec les étudiants a eu lieu, regroupant plus de quarante étudiants. A Bobo-Dioulasso un débat avec des enseignants et des jeunes a eu lieu. Concernant les exécutions de mineurs dans le monde, dans une école primaire d'Ouagadougou, une conférence a regroupé une vingtaine d'enseignants.

A la fin de chacun de ces événements, des signatures de la pétition de cette année ont été recueillies, pour compléter un total de 483.

## **Niger :** **Table ronde sur l'éducation**

Pour célébrer la 7<sup>e</sup> Journée mondiale contre la peine de mort, le Syndicat National des Agents de la Formation et de l'Éducation du Niger (SYNAFEN), devenu membre de la Coalition en 2009, a organisé une table ronde portant sur l'éducation et réunissant 60 acteurs de la société civile nigérienne.

## **Togo :** **Tournée de Sensibilisation dans les écoles**

Dans trois écoles de Lomé, les membres du Forum Africain contre la peine de mort ont entretenu les élèves sur l'importance de l'abolition universelle de la peine de mort. Ils ont par ailleurs distribué dans les salles de cours des prospectus qu'ils ont eux-mêmes confectionné aux élèves.

[ 4 ]

# La couverture médiatique



Table ronde sur « Eduquer à l'abolition » organisée au Niger par SYNAFEN

[ 38 ]

[ 39 ]

Cette année, tout comme les années précédentes, la couverture médiatique de la Journée mondiale a été de grande ampleur. Des médias d'un très grand nombre de pays ont relayé non seulement les actions menées à l'occasion du 10 octobre, mais aussi le thème de la campagne de cette année ainsi que la pétition pour l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde. A cela s'ajoute un grand nombre d'articles annonçant, des évènements liés à la peine de mort au mois d'octobre 2009 en Iran, ce qui a suscité une forte réaction de la presse mondiale.

La revue de presse, disponible en annexe, comporte plus de 130 articles de 31 pays du monde entier.

## Revue de presse région par région

La couverture médiatique de la Journée mondiale varie selon les régions du monde, les cultures médiatiques, le climat politique du pays, et le statut du pays face à la peine de mort.

C'est en Europe que la couverture a été la plus large et ce, en corrélation avec les initiatives pour commémorer la Journée mondiale, puisque c'est sur le continent européen qu'elles ont été les plus nombreuses. C'est en Espagne, France, Italie et Suisse que le plus grand nombre d'articles a été recensé, que ce soit dans la presse nationale, régionale ou locale. Cette ample couverture médiatique dans les pays cités est aussi liée aux langues dans lesquelles les articles ont été répertoriés : allemand, anglais, espagnol, français et italien.

Certains articles reprennent les informations sur le site internet de la Coalition mondiale, d'autres relayent les communiqués de presse des institutions européennes ou des différents membres.

Un grand nombre de ces articles cite les actions de trois organisations, membres de la Coalition mondiale : Amnesty International, l'ACAT et Comunita di Sant Egidio.

En Espagne, par exemple, où la couverture a été plus régionale que nationale, les articles évoquent la signature de pétitions pour les exécutions de mineurs réalisée par Amnesty International partout dans le pays. Cela est en relation directe avec le nombre de signatures recueillies dans ce pays qui dépasse les 25 000 signatures.

Au-delà de la narration de ces évènements, les journalistes ont fait un état des lieux de la peine de mort en 2009 et ils ont dénoncé les condamnations à mort de trois prisonniers politiques en Iran, ainsi que l'exécution d'un mineur, le lendemain de la Journée mondiale contre la peine de mort.

C'est dans la presse taïwanaise que le plus grand nombre d'articles de presse a été recensé sur le continent asiatique. Cinq médias de ce pays ont largement repris les activités de la Taiwan Alliance to End the Death Penalty pour commémorer la Journée mondiale. Ces activités se sont étalées sur 4 jours, sous forme d'ateliers pour « Eduquer à l'abolition ».

Il est cependant difficile de recenser ceux qui ont été publiés dans les nombreuses langues asiatiques ou dans d'autres formats médiatiques (radio, télévision, Internet), mais l'ampleur de la campagne et l'importance de l'appel qui a été lancé laisse penser que l'information a été relayée.

Dans les pays tels que l'Iran ou le Pakistan, où en raison du climat politique, la couverture médiatique est difficile, ce sont les blogs et les sites internet qui ont accueilli les informations sur la Journée mondiale contre la peine de mort.

Aux Etats-Unis, la couverture médiatique recensée a été surtout menée par des abolitionnistes. L'information relayée est plutôt d'ordre national et régional, évoquant la situation de la peine de mort dans le pays ou plus spécifiquement la situation au Texas, par exemple. Sur le reste du continent américain, les articles ont plutôt évoqué la Journée mondiale d'une manière générale, et quelques médias se sont penchés, comme en Europe, sur le cas de l'Iran.

En Afrique et dans le Monde arabe, les articles n'ont pas été très nombreux. Ceux qui ont été recensés ont une corrélation avec les événements, notamment au Maroc ou en RDC. En Algérie, la presse a condamné l'interdiction de la part de l'Etat, d'organiser une manifestation contre la peine de mort dans l'espace public.

## Revue de Web : la couverture sur Internet

Internet s'affirme d'année en année comme le vecteur d'information pour relayer les campagnes de la Coalition mondiale. Tant par la liberté dans les formats que par la diversité des supports, la place de la Journée mondiale dans cet espace s'est confirmée, encore une fois, cette année.

Les membres de la Coalition mondiale ont largement diffusé l'information sur leurs sites, les communiqués de presse y ont été publiés, la bannière web a été installée sur leurs sites et ils ont publié la pétition appelant à un arrêt des exécutions de mineurs dans le monde.

Enfin, de nombreux blogs et sites personnels de militants des droits de l'Homme se sont fait l'écho de la Journée mondiale. Cela confirme la tendance selon laquelle le blog s'impose comme un nouveau média. Certains d'entre eux sont entièrement dédiés à la peine de mort comme « [Deathpenaltyusa.blogspot.com](http://Deathpenaltyusa.blogspot.com) »,

d'autres, plus généraux comme le blog américain « [Countries at the crossroads governance blog](#) » ou « [Revolutionary road blog](#) », blog iranien, dénoncent les violations aux droits de l'homme.

Cette mise en avant de l'indépendance et de la réactivité, notamment dans un pays comme l'Iran où la liberté de presse est très restreinte, est aujourd'hui possible grâce à Internet, par le biais des blogs permettant à des milliers des personnes non seulement de publier l'information, mais aussi de s'informer.

Cette édition de la Journée mondiale le confirme : Internet est un outil indispensable pour coordonner les actions, pour s'informer et relayer les informations. C'est grâce à Internet que la Coalition mondiale contre la peine de mort développera de plus en plus son réseau et élaborera des techniques de communication qui permettront aux nouveaux membres de bénéficier eux aussi d'une couverture médiatique. Le réseau social de Facebook, les informations courtes sur Twitter ainsi que les vidéos sur Daylimotion et les photos sur Flickr sont les nouveaux outils que la Coalition mondiale a décidé de développer pour la prochaine Journée mondiale.

[ 5 ]

## Les suites de la Journée mondiale



Manifestation contre la peine de mort aux Etats Unis organisée au Népal

[ 42 ]

[ 43 ]

# La Journée mondiale 2010

La Coalition mondiale contre la peine de mort a décidé de consacrer la Journée mondiale 2010 à la peine de mort aux Etats-Unis. Bien que les Etats-Unis se targuent d'être un pays démocratique qui respecte les droits de l'Homme, ils sont un des rares pays développés, avec le Japon, à appliquer encore la peine de mort. En 2009, 52 personnes ont été exécutées dans ce pays, se plaçant au 5e rang mondial derrière la Chine, l'Iran, l'Irak et l'Arabie saoudite.

Pour cette édition, deux thématiques seront mises en relief : l'échec de la justice et l'effet non dissuasif de la peine de mort. Même dans les systèmes juridiques les plus sûrs, des innocents sont condamnés à mort.

A cette occasion, des pétitions seront envoyées aux gouverneurs des 35 Etats rétentionnistes, avec le soutien des associations militantes de chaque Etat.

# L'abolition en marche

Depuis la publication du rapport de la Journée mondiale 2008, la tendance abolitionniste mondiale n'a fait que se confirmer. Au cours du premier semestre de l'année 2009, l'Etat du Nouveau Mexique, le Burundi et le Togo ont aboli la peine de mort tandis que le Nicaragua a ratifié le Deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. En septembre 2009, ce fut le tour du Brésil pour la ratification de ce traité rendant l'abolition de la peine de mort irréversible. En ce qui concerne les exécutions et les condamnations, l'année 2009 a connu une évolution positive par rapport à l'année 2008 : seulement 18 pays ont exécuté des prisonniers, contre 25 en 2008. Cette évolution est renforcée par la diminution des condamnations à mort prononcées dans le monde.

Mais, tout n'est pas encore gagné : Inversement à cette tendance, l'Europe, qui n'a pas connu d'exécutions en 2009 a fait marche arrière dans son processus, par l'exécution de deux personnes en Biélorussie en mars 2010. Sur le continent asiatique, Taiwan a rompu le moratoire de cinq ans, par l'exécution de quatre personnes le 30 avril.

L'Iran, garde sa deuxième place sur le podium des exécutions, avec une augmentation dans les exécutions en 2009. Le rapport du groupe de travail sur l'examen périodique universel de l'Iran a fortement réagi à l'utilisation de la peine de mort dans ce pays. Dans les recommandations que la République Islamique d'Iran a décidé d'examiner, dix concernent la peine de mort et notamment les exécutions de

mineurs.

Dans son rapport sur la peine de mort en 2009, publié en mars 2010, Amnesty International, pour la première fois, n'a pas fourni des statistiques sur la peine de mort en Chine. L'organisation de défense de Droits de l'Homme, indique tout de même que les exécutions « se comptent par milliers ».

## Poursuivre la mobilisation

La tendance abolitionniste s'est confirmée avec le 4e Congrès mondial contre la peine de mort qui a rassemblé du 24 au 26 février à Genève plus de 1 500 acteurs abolitionnistes de tous horizons. La table ronde sur la protection des groupes vulnérables de la peine de mort a soulevé la problématique des exécutions de mineurs dans le monde. Les mineurs, tout comme les déficients mentaux, sont doublement vulnérables face à la peine de mort : plus influençables, ils ne peuvent pas être considérés comme responsables de leurs actes ; face à la procédure judiciaire, ils ont plus de mal à se défendre. Toujours dans la thématique de l'édition 2009 de la Journée mondiale, l'atelier intitulé « partage d'outils pédagogiques » mis en valeur le manuel élaboré par la Coalition mondiale : Le guide pédagogique.

Les trois jours de travaux du Congrès se sont conclus par un appel à la collaboration avec les Etats abolitionnistes et les institutions internationales.

Le combat abolitionniste présente deux enjeux importants pour la fin de l'année 2010 : la Journée mondiale et l'adoption de la prochaine résolution appelant les Etats qui maintiennent la peine de mort dans leur législation à instaurer à un moratoire sur les exécutions. Cette résolution sera présentée à l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2010.

[ 6 ]

# Annexes

[1] Liste des initiatives

[2] Communiqués de presse

[3] Revue de presse

[4] Les membres de la Coalition mondiale

[ 46 ]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10 OCTOBRE 2009

[ 47 ]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10 OCTOBRE 2009

[1]

# Liste des initiatives

La liste des actions répertoriées  
ci-contre ne contient que les actions  
dont la Coalition mondiale  
a eu connaissance.

---

## ASIE PACIFIQUE

(15 ACTIONS - 6 PAYS)

- **Asia Pacific Youth Network (APYN)**

DIFFUSION de la pétition pour l'arrêt de l'exécution de mineurs sur Facebook.

QUIZ sur la peine de mort.

## [ AUSTRALIE

- **Australians Against Capital Punishment**

MANIFESTATION contre la peine de mort et DINER à Melbourne.

- **Criminal Justice Coalition**

MANIFESTATION à Melbourne contre la peine de mort, avec quatre intervenants reconnus pour leur lutte contre la peine de mort.

ARTICLE DE PRESSE écrit par Peter Norden et relayé dans la presse australienne.

- **Amnesty International Australie**

SIGNATURE de pétitions pour l'arrêt des exécutions des mineurs dans le monde.

## [ INDE

- **Lawyers for Human rights International**

SEMINAIRE sur la peine de mort, réunissant plus de 200 personnes.

SIGNATURE de pétitions pour la libération de condamnés à mort.

## [ MONGOLIE

- **Amnesty International Asia Pacific**

QUIZ sur la peine de mort, sur Facebook. Plus de 200 personnes ont fait le quiz.

## [ NÉPAL

- **Amnesty International Népal**

MANIFESTATION à Katmandou contre la peine de mort aux Etats-Unis, réunissant des centaines de personnes.

SIGNATURE de pétitions pour abolir la peine de mort aux Etats-Unis.

## [ SINGAPOUR

- **The Singapore Anti-Death Penalty Campaign**

FORUM contre la peine de mort.

SIGNATURE d'une pétition pour dire non à l'exécution de Yong Vui Kong.

## [ TAIWAN

- **The Taiwan Alliance to End the Death Penalty**

ATELIERS sur le thème de la Journée mondiale, « Eduquer à l'abolition » avec le manuel élaboré par la Coalition mondiale contre la peine de mort. Ces ateliers se sont déroulés sur quatre jours.

CONFERENCE DE PRESSE pour présenter les ateliers « Eduquer à l'abolition ».

---

## AMERIQUES

(24 ACTIONS - 5 PAYS)

## [ BRÉSIL

- **ACAT Brésil**

MANIFESTATION PUBLIQUE contre la peine de mort, suivie d'un acte œcuménique.

COMMUNIQUE DE PRESSE pour la Journée mondiale.

## [ CANADA

- **Amnesty International Canada**

« DIE-IN » à Montréal sur le thème des exécutions de mineurs.

SIGNATURE de pétitions pour l'arrêt des exécutions des mineurs dans le monde.

## [ ETATS-UNIS

- **Advocates for Human Rights**

KIT D'OUTILS PEDAGOGIQUES sur la peine de mort aux Etats-Unis et le reste du monde. Ce kit fournit des informations, des histoires et du matériel pédagogique sur la réalité de la peine de mort. Il peut être téléchargé gratuitement.

COMMUNIQUE DE PRESSE pour la Journée mondiale et le lancement du kit pédagogique.

- **Death Penalty Focus**

COMMUNIQUE DE PRESSE pour la Journée mondiale.

PETITION faisant un appel à « *convertir toutes les condamnations à mort en condamnations à perpétuité sans possibilité de libération* » ce qui protège les Californiens, tout en économisant un billion de dollars en 5 ans.

CONFERENCE en Californie sur le thème : « *La peine de mort : pourquoi elle doit partir.* » Avec l'intervention de Quin Denvir.

- **Texas Coalition to Abolish the Death Penalty**

“TEACH-IN” à l'Université St-Thomas à Houston. Une présentation de l'avocat de la défense Paul Nugent sur les problèmes de la justice criminelle du Texas, ce qui peut emmener à condamner un innocent à la peine de mort.

- **The Los Angeles County Coalition for Death Penalty Alternatives**

FORMATION DE MILITANTS pour aider à l'arrêt des condamnations à mort dans le comté de Los Angeles. Les sessions de formation comprenaient un travail de proximité avec les communautés, du lobbying auprès de élus locaux et une formation en communication et média.

- **March for abolition**

« 10<sup>e</sup> MARCHE ANUELLE POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT ». Cette marche a lieu tous les mois d'octobre depuis 2000. C'est une réunion de militants, parents de ceux qui sont dans les couloirs de la mort, leaders communautaires, de personnes libérées des couloirs de la mort et de tous ceux demandant l'abolition de la peine de mort.

- **Reporters sans frontières**

INTERVIEW avec Robert Bryan avocat de Mumia Abu-Jamal, détenu dans le couloir de la mort depuis 1982. Robert Bryan, en charge de la défense du journaliste depuis 2003, y décrit le cheminement actuel de la procédure et, plus largement, l'état des lieux de la peine de mort aux Etats-Unis.

- **M.Y.R.A Entertainment**

PREMIERE de l'installation de 17 vidéos artistiques représentant la nature au Texas pendant les heures officielles de chaque exécution capitale dans cet Etat entre ces deux dates. En laissant toute narration verbale ou textuelle de côté, « *One After* » traite le sujet de la peine capitale d'un point de vue méditatif.

- **Murder Victims' Families for Human Rights et la National Alliance on Mental Illness**

COMMUNIQUE DE PRESSE pour la Journée mondiale contre la peine de mort.

APPELS A ACTION. Appel pour mettre fin à la peine de mort et un appel à rendre les traitements pour la santé mentale une priorité mondiale à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort et de la Journée de la santé mentale.

- **National Death row Assistance for CURE**

CONFERENCE sur la peine de mort et sur les exécutions de mineurs dans les 4 pays cibles de la campagne de la Journée mondiale.

- **Texas moratorium network**

PETITION pour un moratoire des exécutions.

## [ PARAGUAY

- **Amnesty International Paraguay**

SIGNATURE DE PETITIONS contre l'exécution de mineurs dans le monde.

## [ PORTO RICO

- **Inter-American University**

PROJECTION du documentaire Juan Melendez - 6 446 et débat. Organisé par le programme de droit pénal de l'Université Inter-Américaine. - Campus de Ponce.

- **University of the Sacred Heart**

PROJECTION du documentaire Juan Melendez - 6 446 et table-ronde.

Organisé par l'INIPRODEH (Institut de recherche et de promotion des droits de l'Homme), la Commission des droits de l'Homme de Porto Rico, le programme Systèmes judiciaires et la Coalition portoricaine contre la peine de mort.

- **University of Puerto Rico**

PROJECTION du documentaire Juan Melendez - 6 446 et débat. Organisé par l'association des anciens de l'Université de Porto Rico et le programme de management artistique et culturel.

- **Barreau de Porto Rico**

CONFERENCE. Cette activité rassemblera cinq courtes présentations de différents sujets liés à la peine de mort. Après chaque présentation, un troubadour (chanteur portoricain traditionnel) improvisera une chanson résumant les propos tenus.

- **Catholic University**

TABLE RONDE sur la peine de mort organisée par la Commission contre la peine de mort du Barreau de Porto Rico.

---

## MONDE ARABE

(10 ACTIONS - 3 PAYS)

## [ ALGÉRIE

- **LAADH**

RENCONTRE NATIONALE sur la peine de mort à Alger.

COMMUNIQUE DE PRESSE de la LAADH annonçant l'interdiction de la rencontre dans la voie publique.

## [ MAROC

- **Organisation marocaine pour les Droits de l'Homme**

ATELIERS sur les droits de l'homme et la peine de mort à Tanger.

- **Coalition marocaine contre la peine de mort**

SIT – IN devant le Parlement pour célébrer la Journée mondiale.

CONFERENCE DE PRESSE le 7 octobre 2009 pour annoncer le memorandum revendicatif adressé au premier ministre, au ministre de la

justice, au président de la chambre des représentants et au président de la chambre des conseillers.

RENCONTRE de membres de la Coalition marocaine avec le chef de cabinet du premier ministre pour plaider.

- **Zair Tarik, enseignant de philosophie**

ATELIER « Eduquer à l'abolition » à l'aide du guide pédagogique élaboré par la Coalition mondiale contre la peine de mort.

## [ TUNISIE

- **Amnesty International Tunisie**

CONFERENCES. A l'occasion de la Journée mondiale, deux conférences sur le thème de la peine de mort ont été organisées.

PROJECTION d'un film sur la peine de mort.

EVENEMENT Facebook contre la peine de mort.

---

## AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

(26 ACTIONS - 7 PAYS)

## [ BÉNIN

- **ACAT - Bénin**

CONFERENCE DE PRESSE au sujet de la problématique de la peine de mort et de la nécessité de la supprimer du droit pénal béninois pour rester en phase avec les instruments juridiques de portée internationale. LETTRE OUVERTE aux députés et plaider concernant la suppression de la peine de mort des instruments juridiques nationaux. Avec Amnesty International Bénin

MANIFESTATION PUBLIQUE devant le parlement sur l'urgence de l'abolition.

- **ACAT-Parakou et Amnesty International Bénin**

COMMUNIQUE DE PRESSE lus sur les radios suivantes : Urban fm, Radio arzèkè, Radio fraternité, appuyés par des questions de journalistes.

CONFERENCE-DEBAT. Avec l'autorisation du censeur du Lycée Mathieu Bouké, un groupe d'élèves a été sensibilisé au sujet de la peine de mort.

## [ BURKINA FASO

- **ACAT Burkina**

L'ACAT Burkina a encouragé le Burkina-Faso à poursuivre ses efforts en vue d'une abolition définitive de la peine de mort.

PRIERE OEUCUMENIQUE pour un monde où rien ne pourra se mettre en travers du déploiement de la vie, où la dignité de toute personne humaine sera respectée.

EMISSION RADIO animée par Lucienne Zoma de l'ACAT Burkina.

COMMUNIQUE DE PRESSE à l'occasion de la Journée mondiale.

- **ACAT-Bobo Dioulasso**

AFFICHES éditées par la Coalition mondiale contre la peine de mort déposées dans les établissements et institutions scolaires et à l'Inspection de philosophie où les professeurs de philosophie étaient réunis.

DEBAT : « *La peine de mort. Pour ou contre ?* » a touché des enseignants du primaire et du secondaire.

- **Amnesty Burkina Faso**

PROJECTION SUIVIE DE DEBAT sur la peine de mort avec des étudiants dans les locaux de la cité universitaire du SIAO. Elle a regroupé plus

d'une quarantaine d'étudiants autour du thème de la peine de mort.

DEBAT sur la peine de mort avec des enseignants et des jeunes à Bobo-Dioulasso. CONFERENCE avec des enseignants du primaire. La conférence s'est tenue dans les locaux de l'école primaire publique Pissy « B » de Ouagadougou. Elle a regroupé environ une vingtaine d'enseignants et a porté sur le thème de la peine de mort des mineurs.

RECUEIL DE SIGNATURES de l'appel en faveur de l'arrêt des exécutions des mineurs dans le monde mais dans quatre pays que sont Iran, Arabie Saoudite, Yemen et Soudan a été soumis à la signature des membres et sympathisants d'Amnesty Burkina Faso. Au total, 483 signatures ont pu être recueillies.

## [ BURUNDI ]

### • Union Chrétienne pour les progrès et la défense des Droits de l'Homme

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION dans les écoles secondaires et humanitaires des milieux ruraux sur les mécanismes de lutter contre la peine de mort.

### • ACAT-Burundi

INTERVIEW à l'ACAT Burundi par Radio Vatican, à l'occasion de la Journée mondiale.

## [ MADAGASCAR ]

### • Lycée Français Antananarivo

Diffusion, par le proviseur du Lycée, du guide pédagogique dans le cadre de la campagne « Eduquer à l'abolition ».

## [ NIGER ]

### • Syndicat National des Agents de la Formation et de l'Education du Niger

TABLE RONDE sur l'éducation pour célébrer la 7<sup>e</sup> Journée mondiale contre la peine de mort. Elle a réuni 60 acteurs de la société civile nigérienne.

## [ RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ]

### • ACAT Rép. Démocratique du Congo

L'antenne Sud-Kivu a animé TROIS EMISSIONS RADIO, afin d'atteindre un large public, sur la chaîne de la Radio Maendeleo, une radio communautaire très écoutée, dont l'une a été réalisée avec le RADHOSKI (Réseau des Associations des Droits de l'Homme du Sud-Kivu).

Une CONFERENCE-DEBAT sur le thème de la peine de mort s'est tenue dans l'enceinte de l'APRODEPED, une association locale intervenant principalement dans les domaines de justice et droits de l'homme.

L'antenne Nord-Kivu a organisé, à Goma, une SEMAINE DE SENSIBILISATION sur le thème de la peine de mort

DES INTERVENTIONS ont eu lieu auprès de deux radios locales à Goma : Radio Alpha Omega de la Coordination des Eglises protestantes pentecôtistes, Radio Télévision communautaire TAYNA.

### • Coalition des Grands Lacs africains contre la peine de mort

ATELIERS « Eduquer à l'abolition » à Kinshasa à l'issue desquels des intervenants ont visité les écoles de Kinshasa et la pétition a été signée. LANCEMENT du site internet de la Coalition des Grands Lacs africains contre la peine de mort.

## [ TOGO ]

### • Forum Africain contre la peine de mort

TOURNEE DE SENSIBILISATION dans trois écoles de Lomé. Les membres ont entretenu les élèves de ces différentes écoles sur l'importance de l'abolition universelle de la peine de mort. Ils ont par ailleurs distribué dans les salles de cours des prospectus qu'ils ont eux-mêmes confectionnés aux élèves.

---

## EUROPE

(64 ACTIONS - 9 PAYS)

## [ AUTRICHE ]

### • Amnesty International Autriche

STANDS D'INFORMATION et de signature de pétitions à Vienne et à Linz.

## [ BELGIQUE ]

### • Amnesty International, ACAT Belgique et communauté St. Egidio

RASSEMBLEMENT CONTRE LA PEINE DE MORT, lors de la Journée mondiale contre la peine de mort devant la cathédrale de Bruxelles, en plein centre-ville.

### • Ordre des barreaux francophones et germanophones

PETITION. Appel lancée à 7000 avocats, pour qu'ils signent la pétition pour l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde

### • Parti Centre Démocrate Humaniste

DEPOT DE COURONNES MORTUAIRES à Bruxelles à l'occasion de la Journée mondiale.

### • Haute Ecole libre Mosane

DEBAT. La section Droit de HELMo Saint-Martin et la section Sage-femme de HELMo Sainte-Julienne ont organisé un débat dans le cadre de la Journée mondiale contre la peine de mort. Ce débat a réuni autour de 300 personnes.

### • RTL Belgique

COMMUNIQUE DE PRESSE Présentant la 7<sup>e</sup> Journée mondiale et le débat qui a eu lieu à Liège le 8 octobre 2009. Sur le Journal de BEL RTL.

### • Patrik Vermeulen

EXPOSITION ARTISTIQUE « *Violier le serment d'Hippocrate?* », une série de peintures de l'artiste et médecin Patrik Vermeulen, évoque le rôle du personnel médical dans l'exécution de la peine de mort.

## [ ESPAGNE ]

### • Amnesty International Espagne

SIGNATURE DE PETITIONS. Amnesty International Espagne a recueilli plus de 20 000 signatures contre l'exécution de mineurs dans le monde.

MANIFESTATION contre la peine de mort à Cadiz, réunissant des dizaines de personnes. STAND d'information et signature de pétitions à Huesca y Sabiñánigo.

### • Parlement Basque

PUBLICATION d'une déclaration institutionnelle exprimant le « rejet profond » de la peine de mort à l'occasion de la Journée mondiale.

### • Parlement de Gipuzcoa, Pays Basque

ATELIERS « Eduquer à l'abolition » dans trois écoles.

## [ FRANCE

### • Save Anthony

INTERVIEW. Emmanuelle Purdon a fait un entretien d'Anthony Mungin, condamné à mort aux USA dans le cadre de la Journée mondiale contre la peine de mort.

### • Gilles Denizot

ACTION Facebook contre la peine de mort touchant plus de 60 000 membres.

### • 100% Serge Atlaoui

MARCHE SILENCIEUSE. A l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, l'association 100% Serge Atlaoui organise une marche silencieuse à Metz.

Ensemble contre la peine de mort en partenariat avec la LDH, Amnesty International France, l'ACAT, la FIDH et le Collectif Mumia Abu Jamal.

MANIFESTATION contre la peine de mort. Elle a été marquée par un « Duel de plaidoiries autour de l'argumentaire abolitionniste » tenu par deux avocats, et par la lecture de témoignages de mineurs condamnés à mort par des jeunes.

Communiqué de presse de l'association ECPM annonçant la manifestation Place de la Sorbonne.

### • Radio BLV

EMISSION RADIO sur le recul de la peine de mort dans le monde.

### • Amnesty International France, Alençon

EXPOSITION D'AFFICHES, dont ceux de la Journée mondiale, à l'occasion de la foire aux livres.

### • Amnesty international et ACAT France, Hautes Pyrénées

Un STAND D'INFORMATION sur la peine de mort a été installé au Marché Brauhauban à Tarbes.

### • Amnesty international et ACAT France, Lyon

PROJECTION du film « *La Vie de David Gale* », du réalisateur Alan Parker. Projection précédée d'une introduction sur la peine de mort et suivie d'un débat de 45 minutes.

SIGNATURE DE PETITIONS contre l'exécution de mineurs dans 3 petits chapiteaux, place de la République.

### ■ ACAT France

#### • VAISON

DISTRIBUTION de documents aux membres actifs concernant les condamnations de mineurs.

#### • FOREZ

ARTICLE sur la peine de mort dans la feuille paroissiale hebdomadaire.

#### • HAUT-RHIN

SIGNATURE de pétitions contre l'exécution de mineurs dans le monde.

#### • BOUCHES-DU-RHÔNE

SIGNATURE de pétitions contre l'exécution de mineurs dans le monde.

#### • L'ISLE-ADAM

SIGNATURE de pétitions contre l'exécution de mineurs au forum, auprès du MCR.

#### • CHARTRES

PROJECTION de film sur les enfants au Brésil, au cours de laquelle des signatures ont été recueillies pour l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde.

#### • ROMILLY-SUR-SEINE

SIGNATURE de la pétition pour l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde à la sortie de la messe.

#### • AVIGNON

EMISSION RADIO sur RCF consacrée à la Journée Mondiale.

### • CANNES

SIGNATURE de la pétition à la sortie de la messe le 11 et 18 octobre.

### • GAP

INFORMATION de la Journée mondiale par la radio RCF.

### • ST-MALO, DINARD, CANCALE

SIGNATURE de pétitions pour l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde lors du forum des associations.

### • CLERMONT-FERRAND

EMISSION RADIO sur RCF : « *Pourquoi l'ACAT milite-t-elle pour l'abolition ? Où en est-on dans le monde quant à cette abolition ?* »

### • MONTBELLARD

INTERVENTION dans un collège. Explication sur les Droits de l'Homme et la peine de mort auprès d'élèves de 3<sup>e</sup>.

DISTRIBUTION de 50 affiche de la Journée mondiale en Franche-Comté.

### • AGEN

MANIFESTATION contre la peine de mort dans le cadre de la Journée mondiale contre la peine de mort.

## INSTITUTIONS EUROPÉENNES

### • Conseil de l'Europe

DEBAT sur la peine de mort transmis sur France 24.

COMMUNIQUE DE PRESSE pour la Journée européenne et la Journée mondiale contre la peine de mort.

### • Parlement Européen

COMMUNIQUE DE PRESSE du Parlement Européen pour annoncer la Journée mondiale et la Journée européenne contre la peine de mort. EVENEMENT organisé par la Coalition Mondiale contre la peine de mort pour

commémorer la Journée mondiale contre la peine de mort au Parlement Européen. Au programme, une intervention de James Welsh, d'Amnesty International qui est intervenu au sujet de la santé mentale et la peine de mort.

## [ ITALIE

### • ACAT Italia

SIGNATURE de la pétition faisant un appel à l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde.

COMMUNIQUE DE PRESSE sur la Journée mondiale et « Eduquer à l'abolition ».

### • Regio Emilia

ATELIERS « Eduquer à l'abolition » à l'aide du guide pédagogique dans 9 lycées.

COMMUNIQUE DE PRESSE annonçant le soutien à la campagne « Eduquer à l'abolition ».

### • Amnesty International Italia

DEBAT sur la peine de mort organisé en collaboration avec l'association culturelle

### • Hamacs

SIGNATURE de pétitions contre l'exécution de mineurs dans le monde.

COMMUNIQUE DE PRESSE pour annoncer la Journée mondiale.

## [ LUXEMBOURG

### • ACAT et Amnesty International Luxembourg

PROJECTION DU FILM « *In Prison my Whole Life* » suivie d'un débat animé par des militants abolitionnistes.

CONFERENCE DE PRESSE pour annoncer la Journée mondiale et parler de la peine de mort. INTERVIEW POUR LA RADIO en langue espagnole.

LA REFERENCE AU DOSSIER PEDAGOGIQUE

« Eduquer à l'abolition » a été publiée dans le *Courrier de l'éducation Nationale* distribué à tous les enseignants. Un résumé bilingue du dossier a été diffusé dans certains lycées.

ENVOI à plusieurs paroisses de la pétition faisant un appel à l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde.

ANIMATION CULTURELLE le 10 octobre dans la cadre d'une visite nocturne du Musée d'histoire de la ville de Luxembourg présentant une exposition en lien avec le thème de la peine de mort. La danseuse et chorégraphe Dania Antinori et le percussionniste Simon Stierle ont accompagné la projection de vidéos en relation avec le thème de la peine de mort.

## [ PAYS BAS

### • Utrecht University

CONFERENCE : « *Mumia Abu-Jamal et la peine de mort : Une crise globale des droits de l'homme* » par Robert Bryan, avocat de Mumia Abu-Jamal.

### • Amnesty International Netherlands

PROJECTION DU FILM « *In prison my whole life* » suivie d'une conférence animée dans laquelle Robert Bryan, avocat américain est intervenu.

SIGNATURE DE PETITIONS de l'appel de la Journée mondiale contre la peine de mort.

## [ PORTUGAL

### • Amnesty International Portugal

SIGNATURE de pétitions pour l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde.

### • Présidence Suédoise de l'Union Européenne

COMMUNIQUE DE PRESSE annonçant la Journée mondiale et la Journée européenne contre la peine de mort.

## [ ROYAUME-UNI

### • Robert Priseman

EXPOSITION DE PEINTURES de l'artiste Robert Priseman, pour commémorer la Journée mondiale contre la peine de mort à la Commission européenne.

LANCEMENT DU LIVRE « *No human way to kill* » de Robert Priseman, présidé par sir Nigel Rodley, suivi d'une discussion et d'une table ronde pour commémorer la Journée mondiale contre la peine de mort. Cet événement est organisé en collaboration avec Amnesty International, Reprieve et Penal Reform International.

### • Penal Reform International

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Journée mondiale publié sur le site internet de cette organisation.

### • ACAT United Kingdom

SIGNATURE de pétitions pour l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde.

## [ SUÈDE

### • Amnesty International Suède

SIGNATURE de pétitions pour l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde.

## [ SUISSE

### • ACAT et Amnesty International Suisse

CONFERENCE DE PRESSE sur le thème « *Vers un monde sans peine de mort* » au forum politique de la Tour des prisons, à Berne.

### ACAT Suisse

SIGNATURE de pétitions pour l'arrêt des exécutions de mineurs dans le monde.

# [2]

# Les communiqués de presse

# [Communiqué de presse de l'ACAT Brésil]

## **“Dia mundial contra a pena de morte, contra as execuções sumárias e contra as mortes de pessoas sob a custódia do estado”**

Samedi 10 octobre 2009

No mundo inteiro, o dia 10 de outubro é reservado para movimentos, atos e reflexões contra a PENA DE MORTE. Nessa data, milhares de pessoas se reúnem para dizer NÃO à pena capital.

No Brasil, a Constituição Federal de 1988 proíbe a pena de morte (artigo 5º, inciso XLVII). Entretanto, podemos dizer que ela tem sido “aplicada ilegalmente”. São chacinas, execuções sumárias e mortes de pessoas que se encontram sob custódia e responsabilidade do Estado. Falamos de mortes que estão diretamente relacionadas com torturas, maus tratos e condições degradantes a que são submetidos (as) os (as) detentos (as). São também as mortes de adolescentes nas unidades da FEBEM/Fundação CASA. Além das mortes de pessoas internadas em manicômios e casas de internação.

As vítimas dessa “pena de morte” são, em sua grande maioria : jovens entre 15 a 24 anos de idade, moradores das periferias das grandes cidades, afrodescendentes em sua grande maioria e pobres no geral. A impunidade em relação aos casos de homicídios nas periferias é enorme. Não existe estímulo por parte dos organismos investigadores do Estado em revelar a autoria de tais mortes, muitas vezes porque existe o envolvimento de policiais.

Somente com forte pressão da sociedade civil, comunidades organizadas e entidades de defesa dos direitos humanos é que mobilizaremos um grande movimento contra essa barbárie. Participe da audiência pública que discutirá essa questão com autoridades e representantes do Poder Público seguido da caminhada para o ato ecumênico e inter-religioso.

# [Communiqué de presse de l'ACAT Burkina]

## **« Appel à l'abolition de la peine de mort au Burkina Faso et à l'arrêt des exécutions des mineurs dans le monde ».**

A l'occasion de la journée mondiale contre la peine de mort, l'ACAT-Burkina encourage le Burkina Faso à poursuivre ses efforts en vue d'une abolition définitive de la peine de mort. En effet en 2007, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Burkina Faso a voté oui en faveur du moratoire universel sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort (résolution 62/149). La réforme du code pénal et du code de procédure pénale est en cours. L'ACAT-Burkina incite le Burkina Faso à rejoindre le mouvement abolitionniste dont le thème suit : « Eduquer à abolir » et à se joindre aux 104 pays qui ont déjà aboli la peine de mort.

La peine de mort est une violation des droits humains et constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant. Son efficacité contre le crime n'a jamais été prouvée ; elle n'a aucun effet dissuasif. Elle est irréversible et discriminatoire.

L'ACAT-Burkina :

1. Dans le cadre de la relecture du code pénal et du code de procédure pénale, invite l'Assemblée Nationale du Burkina Faso à statuer en faveur de la suppression de l'article portant sur la condamnation à la peine capitale.
2. Demande aux pouvoirs publics, aux autorités coutumières et religieuses, à la société civile, de promouvoir auprès des populations Burkinabé l'éducation à abolir toutes formes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires.
3. Invite l'Etat Burkinabé à respecter ses engagements nationaux et internationaux et à abolir la peine de mort.

A l'occasion de la 7<sup>e</sup> Journée mondiale contre la Peine de Mort et du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, l'ACAT-Burkina invite toutes les communautés chrétiennes et toutes les confessions religieuses de notre pays :

- à s'engager dans l'action « Eduquer à abolir » ;
- à œuvrer en faveur de l'arrêt définitif des exécutions des mineurs ;
- à s'unir dans la prière, la charité et l'espérance pour un monde où rien ne pourra se mettre en travers du déploiement de la vie, où la dignité de toute personne humaine sera respectée.

Malgré leurs engagements internationaux, certains pays à l'instar de l'Arabie Saoudite, du Yémen, de l'Iran et du Soudan continuent à exécuter des mineurs. L'ACAT-Burkina interpelle les autorités des pays concernés pour qu'elles cessent d'exécuter des mineurs conformément à la CIDE. L'ACAT-Burkina invite les autorités Burkinabé à s'impliquer au Soudan pour l'arrêt des exécutions des mineurs.

Lucienne Ariane ZOMA

Présidente ACAT-Burkina/Membre du Bureau international de la FIACAT

# [Communiqué de L'ACAT et Amnesty International Suisse

## « Halte aux exécutions de mineurs »

Berne, le 8 octobre 2009

La perspective d'un monde sans peine de mort devient de plus en plus réalité. 139 pays ont déjà aboli la peine capitale. Malgré cela, des milliers de personnes sont exécutées chaque année, et parmi elles des mineurs au moment des faits qui leur sont reprochés. C'est pourquoi la mobilisation internationale doit être forte, si l'on veut atteindre un jour un monde sans peine de mort. Lors d'une conférence de presse commune à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort (le 10 octobre), le Département fédéral des affaires étrangères a annoncé que la Suisse, en tant que pays-hôte du 4<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort, voulait contribuer de façon importante à l'abolition de la peine capitale dans le monde. Le samedi 10 octobre, des militants manifesteront contre les exécutions de mineurs à Genève et à Zurich.

Lundi dernier, le 5 octobre, le réfugié afghan Abbas Hosseini aurait dû être exécuté en Iran pour un crime commis alors qu'il n'avait que 17 ans. Les autorités judiciaires ont toutefois repoussé l'exécution, pour lui donner le temps de persuader la famille de la victime d'accepter une compensation financière en échange de la résolution de l'affaire. Le sort d'Abbas Hosseini n'est pas unique. Depuis 1990, au moins 41 jeunes ont été exécutés rien qu'en Iran et plus de 140 jeunes attendent dans les couloirs de la mort. Le Yémen, l'Arabie saoudite et le Soudan exécutent également des mineurs.

La Déclaration universelle des droits de l'homme garantit à chaque être humain le droit à la vie. La peine de mort viole ce droit fondamental. Elle est cruelle, inefficace et irrévocable. C'est pourquoi des organisations des droits humains, le gouvernement suisse et l'Union européenne s'engagent ensemble contre toute forme de peine capitale et pour son abolition dans le monde.

Ce message a été lancé dans le cadre d'une conférence de presse organisée à Berne par Amnesty International et l'ACAT-Suisse, en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et la Délégation de la Commission européenne, à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre.

Aujourd'hui, 139 pays ont aboli la peine de mort, dans la loi ou la pratique. Seule une petite minorité d'Etats maintient les exécutions. Un monde sans peine de mort devient de plus en plus réalité. De grands progrès ont en particulier été constatés en Afrique. Le 22 avril 2009, le Burundi a adopté un nouveau code pénal qui met fin à la peine de mort. L'engagement durant des années d'organisations locales et internationales de défense des droits humains a permis de convaincre le gouvernement burundais de franchir ce cap, a expliqué Chantal Mutamuriza, présidente et fondatrice de l'ACAT-Burundi.

Pour la Suisse, l'abolition mondiale de la peine de mort est une composante importante de sa politique des droits humains, a expliqué Ralf Heckner, chef de la section politique des droits humains au DFAE, lors de la conférence de presse à Berne. Cet engagement transparait dans le rôle de la Suisse en tant que pays-hôte du 4<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort, qui se déroulera du 24 au 26 février 2010 à Genève. En plus du soutien financier, la Suisse s'engage à fond dans l'organisation de cette manifestation, en collaboration avec le canton et la ville de Genève. Plus de 1 000 participants du monde entier sont attendus.

En Europe, le dernier pays à appliquer la peine de mort est la Biélorussie. L'ambassadeur de l'Union européenne en Suisse, Michael Reiterer, a expliqué devant les médias que l'Union européenne cible son lobbying sur les pays qui sont sur le point d'abolir la peine de mort. Elle s'engage également pour des cas individuels quand la peine capitale menace des mineurs, des femmes enceintes ou des personnes handicapées mentales. L'abolition de la peine de mort est une condition *sine qua non* pour l'adhésion à l'Union européenne.

Lukas Labhardt, expert sur la peine de mort à Amnesty International, a relevé les cas de mineurs au moment des faits reprochés, comme Abbas Hosseini.

En 2008, deux mineurs ont été exécutés en Arabie saoudite et au moins huit en Iran. Au moins 140 autres attendent dans les couloirs de la mort. Le 10 octobre, des militants d'Amnesty International organiseront des actions de rue et exigeront des autorités d'Iran, du Yémen, d'Arabie saoudite et du Soudan qu'elles renoncent à exécuter les délinquants mineurs.

L'ACAT-Suisse soutient également l'appel contre les exécutions de mineurs. A l'occasion de la journée mondiale 2009, l'organisation de défense des droits humains souhaite sensibiliser en particulier les jeunes, avec le slogan « Eduquer à l'abolition », a expliqué Sonam Bernhard, responsable de la communication de l'ACAT. Pour atteindre cet objectif, l'ACAT a élaboré du matériel pédagogique destiné aux enseignants.

Communiqué de presse commun de la Section suisse d'Amnesty International et de l'ACAT-Suisse

[www.amnesty.ch](http://www.amnesty.ch) | [www.acat.ch](http://www.acat.ch) | [www.delche.ec.europa.eu](http://www.delche.ec.europa.eu) | [www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch)

# [Communiqué de presse de Advocates for Human Rights

## **“World Day against the Death Penalty 2009 : Teaching Abolition”**

Minneapolis (October 9, 2009)

October 10, 2009 marks the seventh annual World Day against the Death Penalty. To commemorate this year's theme, “Teaching Abolition” The Advocates for Human Rights is releasing a toolkit on the death penalty for people in the United States and around the world.

The toolkit provides information, stories and teaching materials designed to educate students and adults about the reality of the death penalty. Using a framework of international law, the toolkit encourages debate on the effectiveness and cost of the death penalty, as well as the rights of inmates. Included in the toolkit are a fact sheet, PowerPoint presentation, quiz, glossary, resource list, take action guide, and testimonials. The toolkit will be available free for download on The Advocates' website, [www.discoverhumanrights.org](http://www.discoverhumanrights.org).

The toolkit focuses on the United States, which in 2008 was one of only 25 countries in the world to carry out executions and where to date, 135 people on death row have been exonerated. Around the world, 139 countries have abolished the death penalty in law or in practice.

One testimonial included in the toolkit is the story of Jennifer Bishop-Jenkins, whose advocacy to abolish the death penalty is rooted in the murder of her sister Nancy Bishop Langert and her husband, Richard Langert. Jennifer, who serves on the National Coalition to Abolish the Death Penalty's board of directors, says, “I am genuinely committed to using the days that I have in my life, that I am acutely aware my sister will never have, to do all I can to end the cycles of violence in this world. It is the only way I can live in the wake of her murder that makes sense to me.”

The Advocates for Human Rights has worked for almost two decades to oppose the death penalty worldwide. The Advocates recognizes that the capricious and arbitrary administration of the death penalty in the United States results in an enormous need for competent lawyers to assist death row inmates with their post-conviction appeals. The Advocates' Death Penalty Project was organized in 1991 to recruit attorneys to respond to this need. The Project also provides education and advocacy on death penalty issues.

The Advocates is also a member of the World Coalition Against the Death Penalty, an organization that aims to strengthen the international dimension of the struggle against capital punishment. Composed of 95 members from around the globe, it facilitates the constitution and development of national and regional coalitions against the death penalty, leads lobbying actions towards international organizations and States, and organizes events that have an international impact.

Media representatives are invited to schedule interviews regarding World Day against the Death Penalty. For more information on the day and The Advocates' Death Penalty Project, please contact Rosalyn Park at 612-341-3302 x106.

The Advocates for Human Rights is a volunteer-based non-profit organization dedicated to the promotion and protection of internationally recognized human rights. The Advocates investigates and exposes human rights violations ; provides representation to immigrants and refugees who have suffered human rights abuses ; trains and assists groups that protect human rights ; and works through education and advocacy to engage the public, policymakers, and children about human rights issues. The Advocates for Human Rights holds Special Consultative Status with the United Nations.

# [Communiqué de presse d'Amnesty International Italie

## **“10 ottobre, Giornata mondiale contro la pena di morte : Amnesty International porta il tema dell’abolizione della pena capitale nelle scuole”**

Roma, 8 ottobre 2009

La settima edizione della Giornata mondiale contro la pena di morte, che si celebra in tutto il mondo sabato 10 ottobre, è dedicata al percorso educativo verso l’abolizione della pena di morte. Incoraggiando dibattiti e incontri nelle scuole, Amnesty International si avvarrà della sua decennale esperienza abolizionista per fornire gli strumenti necessari alla riflessione di ragazze e ragazzi su un tema complesso come quello della pena di morte, una violazione estrema dei diritti umani fondamentali.

Inoltre, in vista del XX anniversario della Convenzione sui diritti dell’infanzia, che ricorre il prossimo 20 novembre, Amnesty International e la Coalizione mondiale per l’abolizione della pena di morte, lanciano un pubblico appello ai quattro paesi che ancora oggi mettono a morte minorenni per fermare queste esecuzioni e allinearsi alla grande maggioranza dei paesi che hanno posto fine a questa pratica.

Arabia Saudita, Iran, Sudan e Yemen continuano a emettere ed eseguire condanne a morte nei confronti di persone che avevano meno di 18 anni al momento del reato. In Iran, spesso, sono stati messi a morte imputati minorenni anche al momento dell’esecuzione. Tra l’inizio del 2007 e giugno del 2009, Amnesty International ha documentato 24 esecuzioni di minorenni in Arabia Saudita, Iran e Yemen.

Oggi il mondo è sempre più libero dalla pena capitale. Nel 2009, il Burundi e il Togo sono diventati abolizionisti per tutti i reati. Negli Usa, anche lo Stato del New Mexico ha posto fine alle esecuzioni. Ad agosto, il presidente del Kenya ha ordinato la più grande commutazione della storia : 4000 condanne a morte sono state tramutate in ergastolo. Segnali importanti giungono anche dai paesi mantenitori : in Vietnam, ad esempio, sono stati ridotti i reati punibili con la pena di morte.

Sono 139 i paesi che hanno abolito la pena capitale per legge o nella pratica. Di questi, 94 sono abolizionisti per tutti i reati, 10 solo per i reati ordinari e 35 sono classificati abolizionisti nella pratica, poiché non vi si registrano esecuzioni da almeno 10 anni oppure hanno assunto un impegno a livello internazionale a non eseguire condanne a morte.

In Europa, solo la Bielorussia continua a emettere ed eseguire condanne a morte. Il 2 ottobre scorso, la Corte suprema ha respinto la richiesta d’appello di Vasily Yusepchuk, condannato a morte per omicidio nel 2009. L’uomo è analfabeta e affetto da ritardo mentale. Amnesty

International ha lanciato un appello in suo favore e, alla vigilia della Giornata mondiale contro la pena di morte, chiede con urgenza al presidente Lukashenka che gli sia concessa la grazia e che nel paese venga istituita una moratoria sulle esecuzioni.

Amnesty International si oppone alla pena di morte in modo incondizionato, ritenendola la massima punizione crudele, inumana e degradante. La pena capitale non ha mai dimostrato di avere un effetto deterrente più efficace di altre punizioni, è un sinonimo di violenza e non una soluzione a essa.

Ulteriori informazioni

Il 10 ottobre Amnesty International, la Coalizione mondiale contro la pena di morte e altri gruppi abolizionisti organizzano iniziative in ogni parte del mondo. Fondata nel maggio 2002, la Coalizione riunisce 96 organizzazioni per i diritti umani, associazioni legali, sindacati e autorità locali e regionali che agiscono insieme per liberare il mondo dalla pena di morte. Maggiori informazioni sono disponibili all’indirizzo [www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org)

Nel 2008, Amnesty International ha registrato almeno 2390 esecuzioni in 25 paesi e almeno 8864 condanne a morte in 52 paesi. Cina, Iran, Arabia Saudita, Pakistan e Usa sono i paesi con il più alto numero di esecuzioni al mondo.

I trattati internazionali, sia il Patto internazionale sui diritti civili e politici che la Convenzione sui diritti dell’infanzia, vietano l’applicazione della pena di morte nei confronti di persone che avevano meno di 18 anni al momento del reato. Dal 1990, Amnesty International ha documentato 77 esecuzioni di minorenni in nove paesi : Arabia Saudita, Cina, Repubblica Democratica del Congo, Iran, Nigeria, Pakistan, Usa, Sudan e Yemen. Alcuni di questi paesi hanno poi modificato la legge in modo tale da escludere questa procedura, come gli Usa, dove nel 2005 la Corte suprema ha dichiarato incostituzionale l’applicazione della pena di morte per i minorenni all’epoca del reato, allineando in questo modo la legislazione americana agli standard internazionali riconosciuti.

Nel 2007, tre paesi hanno eseguito condanne a morte nei confronti di imputati che avevano meno di 18 anni al momento del reato : due minorenni sono stati messi a morte in Arabia Saudita, otto in Iran e uno nello Yemen. Nel 2008, solo l’Iran ha messo a morte minorenni, in otto distinti casi. Dall’inizio del 2009, Amnesty International ha documentato l’esecuzione di tre minorenni in Iran e due in Arabia Saudita. In Sudan, quattro ragazzi di 17 anni sono attualmente sotto processo, accusati di aver partecipato agli attacchi di Khartoum. Secondo il Relatore speciale delle Nazioni Unite sulla situazione dei diritti umani in Sudan, nel 2008 altri due ragazzi di 16 e 17 anni sono stati condannati a morte.

FINE DEL COMUNICATO

# [Communiqué de presse du Collectif Unitaire National de soutien à Mumia Abu-Jamal

## « Diffusion nationale aux soutiens à Mumia Abu-Jamal »

SAMEDI 10 OCTOBE 2009

A l'initiative de la Coalition Mondiale contre la peine de mort\*, la 7<sup>e</sup> Journée mondiale contre la peine de mort aura lieu le samedi 10 octobre 2009. Comme tous les ans depuis 2003, des initiatives se dérouleront dans le monde entier pour dire NON A LA PEINE DE MORT. Sur les cinq continents, pétitions, tables rondes, débats et expositions sont prévues.

Pour consulter le programme complet des manifestations, connectez-vous sur : [www.worldcoalition.org/worldday](http://www.worldcoalition.org/worldday)

A Paris, une animation publique aura lieu samedi 10 octobre de 11 heures à 15 heures place de la Sorbonne à l'appel de plusieurs organisations : Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM), Amnesty International, ACAT, Ligue des droits de l'Homme, FIDH... Au programme : exposition, stands, plaidoiries d'avocats, témoignages de condamnés à mort.

Notre collectif apportera sa contribution au succès de cette initiative en animant un point d'infos sur la nécessaire éducation à l'abolition (thème de la journée mondiale) et en diffusant un matériel spécifique sur la situation de Mumia Abu-Jamal, figure emblématique du combat planétaire pour l'abolition de la peine de mort. Nous donnons rendez-vous aux Franciliens place de la Sorbonne.

Sachez également qu'à l'occasion de cette journée, une audience a été sollicitée auprès du nouvel Ambassadeur des Etats-Unis en France pour lui faire part de notre préoccupation eu égard à la situation de Mumia et lui remettre les milliers de lettre-pétitions à l'adresse de Barack Obama déjà recueillies. Cette demande a été formalisée par Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice de Paris, présidente du groupe CRC-SPG et vice-présidente de la commission des Lois (voir en fichier joint).

Pour le Collectif Unitaire National de soutien à Mumia Abu-Jamal (80 organisations françaises),  
Jacky Hortaut

\*Le Collectif Unitaire National de soutien à Mumia Abu-Jamal est membre du comité de pilotage de la Coalition Mondiale contre la peine de mort regroupant une centaine d'organisations de tous les continents.

# [Communiqué de presse de Death Penalty Focus

## “World Day Against the Death Penalty to be marked around the globe on October 10”

October 8, 2009

The 7th annual World Day Against the Death Penalty will be celebrated internationally on Saturday, October 10, 2009. Every year since 2003, organizations committed to ending the death penalty have organized events around the world on this day. This year, across five continents, round tables, discussions, debates and exhibitions are planned. The program of scheduled events is on the website of the World Coalition Against the Death Penalty here.

Death Penalty Focus, a San Francisco-based non-profit organization that has been working for alternatives to the death penalty in the United States for over 20 years, joins the 98 other member organizations of the World Coalition Against the Death Penalty to mark World Day. “The theme for this World Day is Teaching Abolition,” said Elizabeth Zitrin, International Coordinator for Death Penalty Focus. “By encouraging debates on the death penalty, we hope that people – particularly students – will learn about the realities of this failed policy, which has been rejected by 139 nations around the world.”

Progress toward universal abolition continues each year. In 2008, only 25 countries carried out executions and 93 % of those occurred in just five countries : China, Iran, Pakistan, Saudi Arabia and the United States. In 2009, the State of New Mexico joined the nations of Burundi and Togo in abolishing the death penalty. In addition, the nations of Kenya and Morocco commuted all of their death sentences earlier this year.

To mark World Day in California, Death Penalty Focus is working to generate 10,000 signatures on a petition to Governor Schwarzenegger to "convert all current death sentences to sentences of life without possibility of parole, protecting Californians while saving \$1 billion in five years" by November 10 th. You can view the Petition on Facebook hereor.

In honor of the day, the European Union, which also celebrates the day as European Day Against the Death Penalty, is promoting the use of secondary and law school curricula to encourage discussion on the issue and develop critical thinking skills. They are available in seven languages on the World Coalition website at <http://www.worldcoalition.org>.

# [Communiqué de presse d'Ensemble contre la peine de mort

## « 7<sup>e</sup> Journée mondiale contre la peine de mort : Eduquer à l'abolition »

Samedi 10 octobre 2009 de 11 heures à 15 heures

Place de la Sorbonne, 75005 Paris

A l'initiative de la Coalition mondiale contre la peine de mort, la 7<sup>e</sup> Journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre 2009 est consacrée au projet « Eduquer à l'abolition ». Une animation publique aura lieu à Paris à l'appel de plusieurs organisations : Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM), Amnesty International France, ACAT, Le Collectif Mumia Abu Jamal, La Ligue des droits de l'Homme.

Au programme :

- 11 heures : Exposition « *Sur les chemins de l'abolition universelle* », débats, signature de pétitions.
- 13 heures : Plaidoiries autour de l'argumentaire abolitionniste par Arié Alimi et Victor Zagury, avocats au barreau de Paris.
- 13 h 45 : Témoignage de mineurs condamnés à mort présentés par de jeunes militants.
- 16 heures : Lancement du livre « *Il n'y a pas de manière humaine de tuer* » (« *No Human way to kill* ») de Robert Prisman. Avec la participation et le témoignage de Cathy Harrington, qui malgré l'assassinat de sa fille, refuse la peine de mort pour tout condamné. (Café Le Sorbon, 60 rue des Ecoles, 75005 Paris).

La Coalition mondiale contre la peine de mort et l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM) ont institué le 10 octobre comme Journée mondiale contre la peine de mort. La première édition de cet événement annuel a eu lieu en 2003. La Journée mondiale contre la peine de mort a été officialisée par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne en 2007.

Comme tous les ans depuis 2003, des initiatives se dérouleront dans le monde entier. Sur les cinq continents, pétitions, tables rondes, débats et expositions sont prévues.

Pour consulter le programme complet des manifestations, connectez-vous sur : [www.worldcoalition.org/worldday](http://www.worldcoalition.org/worldday).

# [Communiqué de presse de Murder Victims' Families for Human Rights

## “Statement on World Day Against the Death Penalty”

October 10, 2009

Murder Victims' Families for Human Rights is an organization of family members of homicide victims and family members of people who have been executed. As survivors with a direct stake in the death penalty debate, and as people who believe in the value of basic human rights principles, we join today in the call for a worldwide moratorium on executions.

The most basic of human rights, the right to life, is violated both by homicide and by execution. We call today for a consistent human rights ethic in response to violence : let us not respond to one human rights violation with another human rights violation. Let us recognize that justice for victims is not achieved by taking another life.

The Universal Declaration of Human Rights was inspired by victims, demanded by victims. It grew out of the suffering of millions of civilians murdered under the brutal regimes of the Second World War, and its adoption on December 10, 1948 was a way to honor the loss of those lives by asserting that such violations are neither moral nor permissible under any nation or regime.

Now, over sixty years later, let us recognize that violations of human life in the form of the death penalty should not be permissible under any nation or regime. We call for abolition of the death penalty because the only way to uphold human rights is to uphold them in all cases, universally.

# [Communiqué de presse du Parlement Européen

## **“Opening of Strasbourg session : appeal to abolish death penalty”**

A strong appeal for the abolition of capital punishment was issued by EP President Jerzy Buzek as he opened this week's plenary session in Strasbourg with a reference to European Day against the Death Penalty.

International Day for the Abolition of the Death Penalty - 10 th October - has also since 2007 been European Day against the Death Penalty, pointed out President Buzek. He regretted that the death penalty continued to be used in one European country, Belarus, and also highlighted its use in China, Iran and the United States. "I would like to reiterate our appeal to every country still applying the death penalty to abolish it or establish, pending its abolition, a moratorium on executions and death sentences", he said.

On other topics, the President mentioned the signing of the Lisbon Treaty by Polish President Kaczynski and said "I am convinced that we will find a solution with the Czech Republic in the near future".

Turning to the coming week's agenda in Strasbourg, Mr Buzek highlighted a new feature of Parliament's plenary sessions : Question Hour with Commission President Barroso. The first such debate, scheduled for Tuesday at 3pm, "will make debates more lively and will open up our discussions even further", said Mr Buzek.

A request by the EPP group to alter the title of Wednesday's vote on motions for resolutions on "Freedom of information in Italy and other EU Member States" to "Freedom of information in the European Union" was defeated by 231 votes to 195 with 9 abstentions.

# [Communiqué de presse de Reggio Emilia

## **The Municipality of Reggio Emilia supports the World Coalition against the death penalty to promote the World Day 2009 based on the subject “Teaching abolition”**

As every year the World Day against the death penalty promoted by the World Coalition against the death penalty – [www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org) - on October 10 th is focussing on a specific subject. This year's subject is “Teaching abolition”.

The World Coalition, including the most important international abolitionist organisations, and that Reggio Emilia joined in 2004, has prepared a pedagogical guide for high schools teachers with proposals of activities to develop with kids. In the latest years high schools students and teachers have been privileged addressees of the activities promoted on Human Rights. The role of school is crucial to educate and stimulate the discussion among kids on themes also burning as the death penalty.

Students joining this initiative will report the outcome of their work in a public session on the occasion of the celebration of the World Day “Cities for Life” at the end of November 2009.

The local working group is composed, together with the Municipality of Reggio Emilia, by the main local organisations committed in the fight against the death penalty : Amnesty International, local section, Comunità di Sant'Egidio, Associazione Carlo Bortolani onlus, the provincial seat of the trade unions CGIL-CISL-UIL, and the Scuola di Pace di Reggio Emilia (School of Peace of Reggio Emilia) which includes about 30 different organisations of Reggio Emilia's territory.

The schools of Reggio Emilia enthusiastically joining the project “Teaching abolition”, to continue to develop the work on Human Rights started in the past years, are : Liceo Classico-Scientifico “Ariosto-Spallanzani”, Istituto Tecnico Industriale “Nobili”, Istituto d'Arte “Chierici”, Istituto Magistrale “Matilde di Canossa”, Istituto Tecnico Statale per Geometri “B. Pascal” ad indirizzo sperimentale BUS- TCS, Istituto Professionale per l'Industria e l'Artigianato “Luigi Galvani”, Middle school “San Vincenzo De Paoli”.

### NOTE :

The Municipality of Reggio Emilia is committed since years in the fight against the death penalty in the world, also assuming an international role as member of the World Coalition against the death penalty, of the Texas Coalition for the abolition of the death penalty and financing some funds for the legal defence of death row inmates.

# 3]

## Revue de presse

---

### [ASIE PACIFIQUE

#### **AUSTRALIE**

*Brisbane Times* : "Melbourne rally protests death penalty" - 10/10/2009

#### **COREE DU SUD**

*Hankyoreh* : "S. Korea slips in being first in Asia to abolish death penalty" - 10/10/2009

#### **INDE**

*Punjab newslite* : "Campaign against death penalty starts from Punjab"- 10/10/2009

*Sikhsiyasat.Net* : "Existence of Death Penalty in Statute Books Justify State Killings – Usha Ramanathan" - 16/10/2009

#### **JAPON**

*Kiodo news on the web* : "Anti death penalty group gathers seeking suspension of executions" - 10/10/2009

#### **PAKISTAN**

*Dawn.com* : "Abolish the death penalty" - 08/10/2009

#### **TAIWAN**

*Taiwan News* : "NGO calls for universal abolition of death penalty" - 10/10/2009

*Taiwan Info* : "Des ONG appellent le gouvernement à abolir la peine capitale" - 12/10/2009

*Radio Taiwan International* : "NGO calls for universal abolition of death penalty" - 10/10/2009

*CAN NEWS* : "NGO calls for universal abolition of death penalty" - 10/10/2009

*Taipei Times* : "Death penalty, education reform activists team up" - 11/10/2009

---

### [AFRIQUE

#### **ALGERIE**

*Le Matindz* : « Algérie, le pouvoir interdit une rencontre sur l'abolition de la peine de mort » - 09/10/2009

*La Tribune* : « L'Alliance algérienne contre la peine de mort est née » - 11-10-2009

#### **MAROC**

*Le Temps* : « Sit-in à Rabat pour l'abolition de la peine de mort » - 14.10.2009

*La Nouvelle Tribune* : « Appel pour l'abolition de la peine de mort au Maroc » - 08/10/2009

*Infomaroc.net* : « Le collectif marocain contre la peine de mort appelle à l'abolition pure et simple de cette peine » - 08/10/2009

#### **OUGANDA**

*New Vision Online* : "Death penalty should be abolished" - 13/10/2009

#### **RDC**

*Digitalcongo.net* : « La RDC s'engage à œuvrer pour l'abolition de la peine de mort » - 12/10/2009

---

### [AMERIQUES

#### **ARGENTINE**

*Perfil.com* : "2 390 ejecutados en 2008. La Unión Europea y la pena de muerte" - 09/10/2009

#### **CANADA**

*Canada views* : "Iranian protester's death sentence must be reviewed"- 09/10/2009

*Radio Canada* : « La peine de mort pour trois opposants » - 10/10/2009

#### **COSTA RICA**

*Nuestro país* : "Al : Mundo avanza hacia abolición pero aún continúa con pena de muerte"- 11/10/2009

#### **ETATS -UNIS**

*The Christian Science Monitor* : "Europeans press the US to end the death penalty" - 10/10/2009

*Washington television* : "EU condemns execution of juvenile offender in Iran" - 13/10/2009

*The Moderate Voice* : "Political executions in Iran" - 15/10/2009

*My San Antonio News* : "EU says Texas,

nation should end executions"- 10/10/2009

#### **MEXIQUE**

*Poblanerías* : "Día mundial contra la pena de muerte" - 07/10/2009

---

### [EUROPE

#### **BELARUS**

*Charter97.org Press center* : "Picket of human rights watchdogs against death penalty banned" - 09/10/2009

#### **BELGIQUE**

*RTBF* : « Action d'Amnesty à Bruxelles contre la peine de mort » -10/10/2009

*Le VIF express* : « Peine de mort : Le CDH remet une couronne mortuaire aux ambassades US et chinoise » - 10/10/2009

#### **BULGARIE**

*The Sofia Echo* : "European Union presses US on death penalty" - 12/10/2009

#### **ESPAGNE**

*Servimedia* : Entretien sur prix le nobel à Obama et la Journée Mondiale - 09/10/2009

*elmercuriodigital.es* : "10 de octubre : Día Mundial Contra la Pena de Muerte" - 09/10/2009

*La vozdigital.es* : "Decenas de personas apoyan la campaña contra la pena de muerte"-11/10/2009

*Ecodiario* : "Amnistía pide el fin de la pena de muerte en menores" - 09/10/2009

*Europa press* : "Amnistía Internacional informa hoy, en Sabiñánigo y Huesca, sobre

la pena de muerte en el mundo" - 10/10/2009

*EFE* : "Denuncian que el 90 por ciento de las ejecuciones ocurre en solo cinco países"- 09/10/2009

*Europa press* : "El Parlamento vasco rechaza la pena de muerte y pide su abolición en todo el mundo" - 09/10/2009

*El mundo.es* : "Al pide a Zapatero que inste a Obama a acabar con la pena de muerte en el mundo" - 09/10/2009

*Diariodejerez.es* : "Hablando en el desierto. Pena capital" - 10/10/2009

*El día de ciudad real* : "Día mundial de la pena de muerte" - 10/10/2009

*EFE* : "Corea del sur tiene 60 condenados en el corredor de la muerte" - 11/10/2009

*La vanguardia.es* : "Un jurado de EE. UU. utiliza pasajes de la Biblia para condenar a un hombre a pena de muerte"-14/10/2009

*El país* : "Irán condena a muerte a tres manifestantes contra el régimen, Teherán pretende ser firme contra los que aún cuestionan el resultado electoral"- 10/10/2009

*Diariovasco.com* : "Escolares participan en talleres contra la pena de muerte" - 05/10/2009

## FRANCE

*Le Progrès.fr* : « Peine de mort : Ces pays qui refusent l'abolition. » - 08/11/2009

*Le Monde.fr* : « La société japonaise confrontée à la question de la peine de mort » - 09/10/2009

*Témoignage chrétien* : « 10 octobre, 7<sup>e</sup> édition de la journée mondiale contre

la peine » - 08/10/2009

*Témoignage chrétien* : « Pauvreté naturelle » - 10/10/2009

*Lemondeactu.com* : « Journée mondiale contre la peine de mort » - 04/10/2009

*Alsace.fr* : « Metz Solidarité avec le seul condamné à mort français » - 11/10/2009

*Dijonscope* : « Quand Dijon exécutait... » - 09/10/2009

*RCF* : Entretien fait à Guillaume Parent, au sujet de la Journée Mondiale - 09/10/2009

*RCF Jura* : « La journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre » - 30/09/2009 et 03/10/2009

*Agoravox.fr* : « « Eduquer à l'abolition : La vision d'espoir d'Anthony Mungin, condamné à mort » - 09/10/2009

*La presse de la Manche* : « Parodie de procès contre la peine de mort dans la rue » - 11/10/2009

*Midi libre* : « Parodie de procès contre la peine de mort » -11/10/2009

## ITALIE

*ICN-news.com* : "Human Rights : Saturday, World day against death penalty"- 09/10/2009

*Periodico italiano* : "Oggi, 10 ottobre, giornata mondiale contro la pena di Morte" - 10/10/2009

*Sassuolo 2000* : « Giornata Mondiale contro la pena di morte : iniziative nelle scuole reggiane » - 09/10/2009

*Diario del Web* : " 10 ottobre : Giornata mondiale contro la pena di morte Amnesty International porta il tema dell'abolizione

della pena capitale nelle scuole" - 09/10/2009

*Articolo 21* : "Ahmadinejad sfida il mondo e l'opposizione iraniana con la forza" - 15/10/2009

*Radio vaticana* : Entretien avec le porte parole d'Amnesty International section Italie -10/10/2009

*Libero news* : "L'Iran "festeggia" il premio con tre dissidenti alla forca" - 11/10/2009

*cnr media.com* : « frattini in Arabia, partner strategico che non rispetta diritti umani » - 14/10/2009

*Lo strilone* : "Pena di morte, dibattito all'Amaci" - 08/10/2009

*Localport notizie* : « Con Amnesty, anche Ivrea dice no alla pena di morte per i minorenni » - 09/10/2009

## LIECHTENSTEIN

*volksblatt.li* : «Welttag gegen die Todesstrafe - die Schweiz engagiert sich » - 08/10/2009

## LUXEMBOURG

*Indymedia-letzebuerg* : « Journée Mondiale contre la peine de mort » - 12/10/2009

*Le quotidien* : « A mort la peine de mort » - 07/10/2009

## PAYS BAS

*Nieuwsbank.nl* : « Declaration on World Day and third European Day Against Death Penalty" - 09/10/2009

## REPUBLIQUE TCHEQUE

*Radio free Europe/ Radio liberty* : "Iran Death Sentences Seen As Move To Intimidate Opposition" - 11/10/2009

## ROYAUME UNI

*Aljazeera.net* (english version) : "Death penalty « utterly barbaric »" - 10/10/2009

## SUISSE

*Bielertagblatt.ch* : "Welt ohne Todesstrafe rückt näher" - 08/10/2009

*SR DRS* : "Welttag gegen die Todesstrafe" - 10/10/2009

*Info sud tribune des droits humains* : « Journée mondiale contre la peine de mort : Halte aux exécutions de mineurs » - 10/10/2009

*Le temps monde* : « Peine de mort : l'Asie fait tache » - 10/10/2009

*Zürcher Oberländer* : "Kampf für weltweite Ächtung der Todesstrafe" - 09/10/2009

*Neue Bürcher Zeitung* : "Gemeinsamer Einsatz gegen die Todesstrafe" - 10/10/2009

*Sda ats* : « Peine de mort la Suisse et l'UE militent contre la peine de mort » - 08/10/2009

*swissinfo.ch* : « La Suisse et l'UE militent contre la peine de mort » - 08/10/2009

*Radio suisse romande* : "Peine de mort : En marge de la 7<sup>e</sup> Journée mondiale contre la peine de mort, un tour complet de la question." - 10/10/2009

## TURQUIE

*The journal of turkish weekly* : "Swiss Step Up Fight To End Death Penalty" - 10/10/2009

# 4]

## Les membres de la coalition mondiale

La liste des 108 membres, au 30 avril 2010, est classée par pays, dans l'ordre alphabétique.

Secrétariat exécutif

• **ECPM**

3 rue Paul Vaillant Couturier  
92320 Châtillon, France  
Général : contact@abolition.fr

**ALLEMAGNE**

• **Alive**

Petra Herrmann info@alive-gegen-todesstrafe.de  
www.todesstrafe.usa.de

**AUSTRALIA**

• **Victorian Criminal Justice Coalition**

Peter Norden pnorden@unimelb.edu.au

**BELARUS**

• **Belarusian Helsinki Committee**

Dzmitr Markusheuski office@belhelcom.org  
www.belhelcom.org

**BELGIQUE**

• **Fédération des Etudiants Libéraux (FEL)**

Arnaud Van Praet arnaud@etudiantsliberaux.be  
info@etudiantsliberaux.be  
http://etudiantsliberaux.blogspot.com

• **Hope & Justice**

Annyck Guillard annyckguillard@hotmail.com  
www.hopeandjustice.com

• **Ordre des avocats du Barreau de Liège**

Patrick Henry batonnierdeliege@avocat.be

• **Ordre des Barreaux Francophones  
et Germanophones de Belgique (OFBG)**

Christine de Ville de Goyet cdeville.secrngen@avocats.be

• **Ville de Braine-l'Alleud**

Vincent Scourneau cftj\_europe@yahoo.fr  
www.braine-lalleud.be

• **Ville de Braine-l'Alleud**

Myriam Stubbe cftj\_europe@yahoo.fr  
www.braine-lalleud.be

**BURUNDI**

• **Union Chrétienne pour le Progrès et la Défense des Droits de l'Homme**

Daniel Mutambala Mazinda ucpdho@yahoo.fr

• **Unis contre la peine de mort**

Léonidas Habarugira ishimwess@yahoo.fr

**CAMEROUN**

• **Droits et Paix**

Nestor TOKO MONKAM droitsetpaix@yahoo.fr

**CANADA**

• **Iranian Human Rights Activists Groups in EU and North America**

Hossein Mahoutiha hmahoutiha@videotron.ca  
www.hriran.org

• **Rights and Democracy / Droits et Démocratie**

Lloyd Lipsett llipsett@dd-rd.ca  
reseau@dd-rd.ca  
http://www.dd-rd.net

• **Stop Child Executions**

Nazanin Afshin-Jam info@nazanin.ca

**CÔTE D'IVOIRE**

• **Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme**

Patrick N'Gouan Konin lidho@aviso.ci

**ESPAGNE**

• **Ciudad de Andoain**

Jonel Turrioz idazadm.andoian@udal.gipuzkoa.net

**ETATS-UNIS**

• **Death Penalty Focus**

Elizabeth Zitrin ezitrin@deathpenalty.org  
elizabeth@deathpenalty.org  
eaz@ZitrinLaw.com www.deathpenalty.org  
www.californiamoratorium.org

• **Murder Victims' Families for Human Rights (MVFHR)**

Renny Cushing rrcushing@earthlink.net  
www.murdervictimsfamilies.org

• **National Association of Criminal Defense Lawyers (NACDL)**

Sandra Babcock s-babcock@law.northwestern.edu  
Speedy Rice speedyrice@jcsrlaw.net  
www.nacdl.org

• **Texas Coalition to Abolish the Death Penalty**

David Atwood dpatwood@igc.org  
www.tcadp.org

**• Advocates for Human Rights**

Rosalyn Park	rpark@advrights.org www.theadvocatesforhumanrights.org
--------------	---

**• American Friends Service Committee**

Joyce Miller	JMiller@afsc.org www.afsc.org
--------------	----------------------------------

**• CURE**

Claudia Whitman	claudia@ndran.org claudia@celldoor.com www.curenational.org
-----------------	---

**• Human Rights Watch**

David Fathi	David.Fathi@hrw.org www.hrw.org
-------------	------------------------------------

**• Journey of Hope... From Violence to Healing**

Bill Pelke	bpelke@yahoo.com bill@journeyofhope.org www.journeyofhope.org
------------	---

**• National Coalition to Abolish Death Penalty (NACDP)**

Sean Wallace	info@ncadp.org www.ncadp.org
--------------	---------------------------------

**• People of Faith Against the Death Penalty**

Stephan Dear	sdear@pfadp.org www.pfadp.org
--------------	----------------------------------

**• Stop Child Executions**

David Etebari	info@stopchildexecutions.com detebari@gmail.com www.stopchildexecutions.com
---------------	---

**• US Human Rights Network**

Ajamu Baraka	abaraka@ushrnetwork.org
--------------	-------------------------

**• National Lawyers Guild (NLG)**

Heidi Boghosian	director@nlg.org www.nlg.org
-----------------	---------------------------------

**• National Lawyers Guild (NLG)**

Robert R. Bryan	RobertRBryan@gmail.com www.nlg.org
-----------------	---------------------------------------

**• Campaign to end Death Penalty**

Patricia Foley	patconnect@gmail.com www.nodethpenalty.org
----------------	---

**• Michigan Committee Against Capital Punishment**

Eugene Wanger	gil.com@core.com
---------------	------------------

**FIJI ISLANDS****• Pacific Concerns Resource Center**

Tupou Vere	pcrc.secretariat@gmail.com tupou.pccr@gmail.com
------------	--

**FRANCE****• ACAT France**

Bernadette Forhan	bernadette.forhan@club-internet.fr
Cécile Marcel	cecile.marcel@acatfrance.fr www.acat.asso.fr

**• Amnesty International France**

Didier Beaudet	compeinedemort@amnesty.fr didier.beaudet@orange.fr www.amnesty.asso.fr
----------------	--

**• Barreau de Paris**

Anne Souléliac	asouleliac@avocatparis.org www.avocatparis.org
----------------	---

**• Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal**

Jacky Hortaut	cgt-clidf@wanadoo.fr
Claude Guillaumaud Pujol	claud.guillaumaud@free.fr www.mumiabujamal.net

**• Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme**

Antoine Bernard	abernard@fidh.org
Florence Bellivier	florence.bellivier@wanadoo.fr www.fidh.org

**• Fédération Syndicale Unitaire SNUipp**

Francis Barbe	francis.barbe@snuipp.fr www.snuipp.fr
---------------	--

**• FIACAT**

Marie-Jo Cocher	fiacat@fiacat.org
Guillaume Colin	g.colin@fiacat.org www.fiacat.org

**• Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation**

Roger Ferrari	csfef@snes.edu
---------------	----------------

**• Conférence Internationale des Barreaux**

Mario Stasi	mstasi@stasiparis.com
Richard Sédillot	sedillot@aol.com ww.cib.asso.fr

**• Ligue des Droits de l'Homme**

Pavlina Novotny	pavlina.novotny@ldh-france.org www.ldh-france.org
-----------------	--

**• Lutte pour la Justice**

Colette Berthès	BrthsCl@aol.com www.lpj-france.net
-----------------	---------------------------------------



## JORDANIE

---

**• Arab Coalition Against the Death Penalty**

Nizam Assaf achrs@achrs.org  
www.achrs.org

---

**• Arab Coalition Against the Death Penalty**

Valentina Pomatto ir@achrs.org  
v.pomatto@achrs.org

## MALTE

---

**• International Organization for Diplomatic Relations**

Mara Catello diplomatic@iodr.org  
www.iodr.org

## MAROC

---

**• Coalition nationale pour l'abolition de la peine de mort au Maroc**

Abdellah Mouseddad amouseddad@yahoo.fr

---

**• Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)**

Ben Abdesselam Abdel-Ilah lilahbena@yahoo.fr

---

**• Centre marocain des droits de l'Homme**

Mohammed Ennouhi yousefennouhi@yahoo.fr  
cmdh@cmdh.org  
www.cmdh.org

---

**• Forum Marocain pour la Vérité et la Justice**

Driss Oumhand fmvj@menara.ma  
drissoumhand@yahoo.fr

---

**• Organisation Marocaine des Droits Humains**

Mostafa Znaidi m.znaidi@gmail.com  
znaidi44@gmail.com  
contact@omdh.org  
www.omdh.org

---

**• Observatoire Marocain des Prisons**

Abderrahim Jamaï a.jamai@menara.ma

## MAURITANIE

---

**• Mauritanian Coalition Against Death Penalty**

El Hacene Mahmoud Mbareck Abdah67@yahoo.fr  
www.adhm.mr

## NIGER

---

**• ROTAB**

Ali Idrissa pcqvpniger@yahoo.fr

---

**• SYNAFEN, Syndicat national des agents de la formation et de l'éducation du Niger**

Almoustapha Moussa synafen@yahoo.fr

---

**• Action pour une Education de qualité**

Boubacar Inoussa inoussa.boubacar@yahoo.fr

## NIGERIA

---

**• HURILAWS**

Ja'afaru Adamu a.jaafaru@hurilaws.org  
hurilaws@hurilaws.org  
http://www.hurilaws.org

---

**• Nigerian Humanist Movement**

Léo Igwe humanistleo@hotmail.com

## NORVÈGE

---

**• Iran Human Rights**

Mahmood Amiry-Moghaddam Iranhr2007@gmail.com  
www.iranhr.net

## UGANDA

---

**• Foundation for Human Rights Initiative (FHRI)**

Livingstone Sewanyana fhri@starcom.co.ug  
fhri@spacenet.co.ug  
www.fhri.or.ug

## OUZBEKISTAN

---

**• Mothers Against Death Penalty**

Tamara Chunikova tamara4848@mail.ru

## PALESTINE (TERRITOIRES AUTONOMES)

---

**• Palestinian Center for Human Rights**

Raji Al-Sourani pchr@pchrghaza.org  
http://pchrghaza.ps

## PAKISTAN

---

**• Human Rights Commission of Pakistan**

Kamran Arif Kamranarif.advocate@gmail.com  
www.hcrp-web.org

## PORTO RICO

---

**• Puerto Rican Coalition Against Death Penalty**

Carmelo Campos Cruz carmelocampos@yahoo.com

---

**\* Puerto Rico Bar Association**

Juan Matos-De Juan matosdejuan@gmail.com

## R. D. CONGO

---

**\* Culture pour la Paix et la Justice**

Liévin Ngondji cpj\_ong@yahoo.fr

---

**\* Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa (COJESKI RDC)**

Fernandez Murhola cojeski\_rdcongo@yahoo.com  
cojeski.rdc@societecivile.cd  
www.cojeski.org

---

**\* Comité des Observateurs des Droits de l'Homme (CODHO)**

N'Sii Luanda Shandwe	nsiiluanda_codho@yahoo.fr codho_kinshasa@yahoo.fr
----------------------	--

---

**\* Congolese Youth Movement**

Robert Wangachumo	congyouth@yahoo.fr
-------------------	--------------------

---

**• Pax Christi Uvira**

Jean-Jacques de Christ Nganya	paxchristiuvira@yahoo.fr www.paxchristi.net
-------------------------------	--

---

**• RADHOMA/ RD Congo**

Baudouin Kipaka Basilimu	radhoma_congo@yahoo.fr
--------------------------	------------------------

---

**ROYAUME DE BAHREIN**

---

**• Bahrain Human Rights Society**

Abdulla Alderazi	bhrs@bhrs.com
------------------	---------------

---

**ROYAUME UNI**

---

**• Death Watch International**

Simon Shepherd	info@deathwatchinternational.org www.deathwatchinternational.org
----------------	---

---

**• Amnesty International Secrétariat International**

Chiara Sangiorgio	CSangiorgio@amnesty.org www.amnesty.org
-------------------	--

---

**• Penal Reform International (PRI)**

Mary Murphy	mmurphy@penalreform.org www.penalreform.org
-------------	--

---

**RWANDA**

---

**• Observatoire National des Prisons**

Christian Buzigwa	grafkivu@yahoo.fr
-------------------	-------------------

---

**SUISSE**

---

**• Ordre des Avocats de Genève**

Jean-François Ducrest	secretariat@odageneve.ch www.odageneve.ch
-----------------------	--

---

**• Lifespark**

Evelyne Giordani	contactus@lifespark.org www.lifespark.org
------------------	--

---

**• Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)**

Alexandra Kossin	ak@omct.org www.omct.org
------------------	-----------------------------

---

**• International Commission of Jurists**

Jan Borgen	jan.borgen@icj.org www.icj.org
------------	-----------------------------------

---

**TAIWAN**

---

**• Taiwan Alliance to End the Death Penalty (TAEDP)**

Hsinyi Lin	hsinyi1975@gmail.com taedp.tw@gmail.com taedp-wcadp@googlegroups.com www.taedp.org.tw www.peopo.org/taedp
------------	---

---

**TANZANIE**

---

**• Legal and Human Rights Centre (LHRC)**

Helen Kijo-Bisimba	lhrc@humanrights.or.tz
--------------------	------------------------

---

**TOGO**

---

**• Forum Africain Contre la Peine de Mort**

Ganyo Gbeti	ganyo_sam@yahoo.fr facpm@aol.com www.desmainsunies.com/FACPM/FACPM.htm
-------------	--

---

**TUNISIE**

---

**• Coalition Nationale tunisienne contre la peine de mort**

Mohamed Habib Marsit	atunisia@sections.amnesty.org
----------------------	-------------------------------

---

**• Conseil National pour les Libertés en Tunisie**

Sihem Bensedrine	contact@cni98.org sbensedrine@yahoo.com www.cni98.org
------------------	---

---

**UKRAINE**

---

**• Women's Information Consultative Center**

Olena Suslova	wicc@empedu.org.ua http://www.empedu.org.ua
---------------	--

